

# JOURNAL

HISTORIQUE

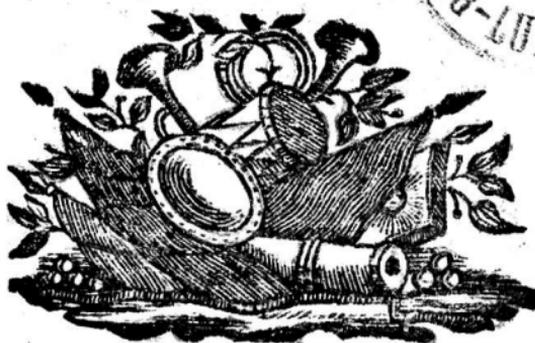
ET

LITTÉRAIRE.

I. SEPTEMBRE

1776.

TOME CXLV.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
de Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

S

*in-douze.*

Sermons du R. P. Chapelain, Prédicateur de  
Leurs Majestés Impériales, 6 vol. *Paris* 1768.

Sermons sur les Evangiles de l'Avent & du Carême,  
& sur divers sujets, Mysteres, Panégyriques,  
Vêture, Profession, & Oraisons fune-  
bres, 5 vol.

Sermons du R. P. Jard, 5 vol. *Paris* 1768.

Sermons de Jacquïn, pour l'Avent & le Carême,  
2 vol. *Paris* 1769.

Sermons de la Tour du Pin, Panégyriques. 6  
vol. *Paris* 1770.

Sermons de Mr. Massillon, Evêque de Clermont,  
15 vol. nouvelle édition. *Paris* 1776.

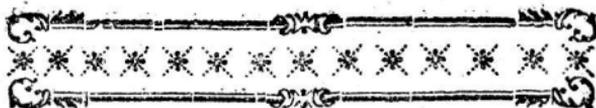
Sermons de Morale, Panégyriques, Discours &  
Oraisons funebres d'Esprit Fleschier, 5 vol.  
*Lyon* 1775.

Sermons nouveaux sur les vérités les plus inté-  
ressantes de la Religion, 2 vol. *Avignon* 1771.

----- Idem en 3 vol. in-8°.

Sermons & Panégyriques du P. de la Roche, 6  
vol.

Sermons de Segaud, contenant l'Avent, le Carême,  
les Mysteres & Panégyriques, 6 vol. *Pa-  
ris* 1760. *Reliés.*



JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE  
I. SEPTEMBRE

1776.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'héroïsme de l'amitié : David & Jonathas : poème en quatre chants. On y a joint plusieurs pièces, tant en vers qu'en prose, sur différens sujets. Par Mr. l'Abbé Bruté, Censeur roïal. A Paris chez les freres Estienne. 1776. A Liege chez Orval-Demazeau. Un vol. petit in-12.*

L'Auteur de *l'ami philosophe & politique*, que nous avons annoncé dans le Journal du 15. Juillet, a considéré l'amitié dans ses principes & dans ses regles; Mr. l'Abbé Bruté la considère dans la dignité,

A. 2

la noblesse, la douceur des sentimens qu'elle inspire & qu'elle nourrit. Il choisit pour ses héros deux amis que les Livres saints nous représentent comme unis par les liens de l'affection la plus vraie & la plus inviolable. La religion qui les animoit tous les deux, étoit en même tems le garant & la directrice de leur amitié; en renforçant les sentimens que les vertus de l'un faisoient naître dans le cœur de l'autre, elle les élevoit tous les deux par un même effort, un même vol vers le principe & le but de toutes les vertus. Ce poëme est en prose, mais quoiqu'affranchi des contraintes de la rime, il a le ton & la marche de l'épopée. Nous nous contenterons d'en extraire ce passage par lequel le poëte s'élançe dans la carrière. " Le Verbe  
 „ éternel, qui dirige les rênes de l'univers,  
 „ dans le cours de sa vie mortelle a daigné  
 „ sanctifier l'amitié, en lui ouvrant son  
 „ cœur. Il chériffoit tendrement Lazare, &  
 „ sa mort lui a fait répandre des larmes.  
 „ Larmes d'un Dieu! vous ferez à jamais  
 „ la gloire & le triomphe de l'amitié. O vous,  
 „ qui goûtez ses charmes, rassemblez-vous  
 „ de toutes les parties du monde, & venez  
 „ recueillir ces larmes précieuses. Vous les  
 „ verserez dans le sein de vos amis, au  
 „ jour de leurs afflictions & des vôtres.  
 „ Seigneur, trempez ma plume dans ces  
 „ larmes divines; & j'écrirai alors des cho-  
 „ ses dignes de tous les cœurs sensibles, &  
 „ peut-être dignes de vous „.

Entre différentes piéces de poésies qui sont jointes au poëme de l'amitié, il y a des odes sur les sept Sacremens, qui méritent une attention particulière de la part de tous ceux qui savent estimer l'alliance de la piété & de l'esprit; les graces de la poésie employées à célébrer ces sources des richesses communes à tous les fideles, & à montrer combien Dieu dans la fondation de la Religion s'est occupé du salut général du peuple, ont quelque chose de piquant qui contraste heureusement avec la simplicité du langage que présente la doctrine des Sacremens. Nous transcrirons ce passage de l'ode sur l'Extrême-Onction.

Si, jettant des regards sur le cours de sa vie,  
Il y voit des instans d'erreur, d'infirmité;  
Rempli de confiance, il pleure, il s'humilie  
De sa fragilité.

Mais, ô moment heureux, son Dieu plein de  
tendresse,  
Son Rédempteur arrive, & vient le visiter (a).  
Ah ! quels transports ardens d'amour & d'a-  
légresse

Il va faire éclater !

Selivrant sans réserve à sa reconnaissance,  
De son corps languissant les maux sont oubliés :  
On le retient en vain : de son lit il s'élançe,  
Et se jette à ses pieds.

C'est toi-même, ô mon Dieu, délices de mon ame !  
C'est toi, dont l'univers adore la grandeur !  
Oui, c'est toi : je le sens, à la divine flamme  
Qui brûle dans mon cœur.

Tu viens, pour me sauver de ce séjour de larmes :

---

(a) C'est l'usage en France d'administrer le Viatique après l'Extrême-Onction.

Tu viens , pour m'adoucir les horreurs du trépas :  
 Sans toi , qu'il est affreux ! mais qu'il est plein  
 de charmes ,

En mourant dans tes bras.

Il reçoit son Sauveur , à ses genoux expire ,  
 Succombant sous l'excès de sa félicité ;  
 Et des ailes de feux l'élèvent à l'empire  
 De l'immortalité.

On a dit souvent que le fameux cantique  
 de Moÿse surpassoit en beauté & en noblesse  
 tout ce qu'on admiroit dans Homere &  
 dans Héfiode ; Mr. B. a choisi ce cantique  
 pour en faire une paraphrase libre (a) ; en  
 voici le commencement :

Cieux , écoutez ma voix ; terre sois attentive :  
 Que mes sons abondans , comme une source vive ,  
 Secondent mes transports :

Qu'ils pénètrent les cœurs , ainsi que la rosée ,  
 Dans les flancs entr'ouverts d'une plaine embrasée  
 Epanche ses trésors.

Dans mes sublimes chants , j'invoquerai Dieu  
 même.

Mortels , qu'il a formés pour sa grandeur suprême ,  
 Adorez ses décrets.

Telle qu'un vêtement , l'équité l'environne.

La sagesse , avec lui , repose sur son trône ,

Et dicte ses arrêts (b).

(a) Il en existe déjà une belle version en vers  
 françois dans les poésies sacrées de Mr. le Franc  
 de Pompignan , p. 73.

(b) *Audite , cœli , quæ loquor : audiat terra ver-  
 ba oris mei.*

*Concrefcant , ut pluvia , doctrina mea ; fluat , ut  
 ros , eloquium meum , quafi imber super herbam , &  
 quafi stillæ super gramina , quia nomen Domini in-  
 vocabo.*

*Date magnificentiam Deo nostro. Dei perfectâ  
 sunt opera , & omnes viæ ejus judicia.*

*Deus fidelis , & absque ullâ iniquitate , justus  
 & reclus.*

A la page 215 on trouve des remarques sur l'Ecriture sainte attribuées à Longin. Mr. B. dit les avoir traduites de l'anglois, & l'auteur anglois dit les avoir trouvées en manuscrit dans une bibliotheque de la ville de Lyon. Nous ne croions pas que ce traité soit effectivement de Longin, mais il est beau; les réflexions qu'il contient, sont justes, & le parallele des beautés de l'Ecriture avec les beautés des anciens auteurs profanes est le fruit d'une critique éclairée, d'un goût sûr & délicat en matiere de littérature.

“ Mon cher Terentianus, vous pouvez vous  
 „ rappeler que dans mon traité sur le fu-  
 „ blime j'en ai cité un exemple frappant,  
 „ tiré de Moyse, le législateur des Juifs :  
 „ *Que la lumiere soit, & la lumiere*  
 „ fut „ : depuis, il m'est tombé sous la  
 „ main un volume considérable traduit en  
 „ grec par ordre de Ptolemée, contenant  
 „ toutes les opinions religieuses, les loix  
 „ civiles, & les coutumes de cette étrange  
 „ nation. Je vous avoueraï que je fus vive-  
 „ ment frappé de l'élévation incomparable  
 „ du stile qui regne dans ce livre, ainsi que  
 „ de la grandeur & de la magnificence de  
 „ ses images, dont la plupart l'emportent  
 „ infiniment sur les traits les plus vantés des  
 „ plus beaux génies de la Grece „. C'est  
 „ sur-tout en parlant de la Divinité que les  
 „ Livres saints ont une élévation, une éner-  
 „ gie, que ni les orateurs, ni les philosophes  
 „ ni les poètes profanes ont pû égaler. Que  
 „ les dieux des nations sont foibles & petits

comparés au Dieu d'Israël, le *Dieu saint*,  
 le *Dieu fort*, le *Dieu immortel*. " Montrez-  
 „ moi, Terentianus, dans Platon lui-même  
 „ une image, une description aussi vérita-  
 „ blement grande & sublime. De qui ce  
 „ peuple grossier a-t-il appris à parler de  
 „ Dieu, en des termes qui seuls paroissent  
 „ dignes de lui? Que les divinités d'Ho-  
 „ mere & d'Hésiode sont viles & méprisa-  
 „ bles, comparées au Jehovah des Juifs, de-  
 „ vant qui, pour me servir des expressions  
 „ d'un de leurs poètes, tous les autres dieux  
 „ sont comme une goutte d'eau, ou com-  
 „ me un grain de poussière dans le bassin  
 „ d'une balance! . . . . Je vous ai fait re-  
 „ marquer, dans un de mes traités, qu'Ho-  
 „ mere avoit dégradé ses dieux, & les avoit  
 „ changés en hommes. Ces écrivains hé-  
 „ breux sont les seuls qui n'aient point al-  
 „ téré la majesté divine par des peintures  
 „ foibles, & peu décentes. Ils ont fait par-  
 „ ler & agir le créateur de l'univers d'une  
 „ manière convenable à la dignité suprême  
 „ de sa nature, autant que l'intelligence  
 „ humaine peut y atteindre. Par l'élévation  
 „ & la spiritualité, pour ainsi dire, de leurs  
 „ idées, si différentes pour la forme & pour  
 „ le fonds de celles des philosophes les plus  
 „ sublimes, on est presque autorisé à croire  
 „ que ces poètes juifs étoient inspirés par  
 „ la Divinité, comme ils le prétendent,  
 „ parce qu'elle seule peut se faire connoi-  
 „ tre & comprendre à l'homme „.

L'épître à un esprit fort, sur ses écrits contre la Religion, acheve de donner une idée juste de l'emploi que Mr. B. fait de ses talens; on ne peut les dévouer à une fin plus noble, plus digne de l'auteur & du distributeur de tous les talens. On a remarqué souvent que l'incrédulité si fiere & si pleine de confiance lorsqu'elle attaque & qu'elle démolit, est bien foible & bien impuissante lorsqu'elle édifie. Avant de détruire une habitation quelconque, il faudroit s'assurer les moïens de lui en substituer une autre plus commode & plus solide; or c'est où les ressources de l'impiété se démentent absolument.

Mais tu veux, diras-tu, détruire dans la France  
Des préjugés obscurs, enfans de l'ignorance;  
Eclairer notre foi sur d'antiques écrits,  
Qui de l'erreur publique empruntent tout leur  
prix;  
Qui se parent en vain d'une illustre origine,  
Et n'offrent aucun trait de l'empreinte divine.  
Eh bien! détrompe enfin les crédules mortels.  
Erige un nouveau culte, & de nouveaux autels.  
Ouvre-nous le berceau de l'homme à sa naissance;  
Discute tous les faits qui fondent sa croyance;  
Et pour mieux préparer nos esprits & nos cœurs,  
Etale; à nos regards, tes plus riches couleurs.  
Peins-nous plus noblement le maître du tonnerre,  
Quand il vient, pour instruire, ou pour punir  
la terre;  
Quand les monts enflammés fondent à son aspect;  
Quand le ciel, sous ses pas, se courbe avec res-  
pect;  
Lorsqu'au moindre signal, blanchissante d'écume,  
La mer s'enfle & mugit, la tempête s'allume,  
Couvre d'un voile affreux l'univers obscurci,  
Et revole à ses pieds, en disant : me voici.

Atteins la majesté de ces vives images :  
 De ces rayons de flamme, anime tes ouvrages :  
 Annonce, en tes écrits, l'auguste vérité ,  
 Avec plus de grandeur & de simplicité :  
 Etablis une loi plus sublime, plus pure :  
 Trace-nous du bonheur une route plus sûre :  
 La France, à tes genoux, & le monde chrétien,  
 Desavoueront leur Dieu, pour adorer le tien.

Voici comme Mr. l'Abbé B. rend le grand argument de l'immortalité, tiré de la notion immuable du juste & de l'injuste, du vice & de la vertu, argument que J. J. Rousseau regarde avec raison comme la pierre où se brisent tous les efforts du matérialisme.

Hélas ! si nous errons en suivant notre loi,  
 A vos délires seuls, s'il faut ajouter foi,  
 D'un fidele opprimé quelle est donc l'espérance ?  
 De ses tristes combats quelle est la récompense ?  
 Nourri d'un pain amer, abreuvé de ses pleurs,  
 Il a trainé ses jours sous le poids des malheurs.  
 Les rebuts, les affronts, & la haine, & l'envie,  
 Ont fait de sa vertu le tourment de sa vie.  
 Il a béni son Dieu des maux qu'il a soufferts.  
 Enfin la mort approche, & va rompre ses fers.  
 Il vole dans ses bras, & l'ardeur qui l'enflamme  
 Au devant de ses coups précipite son ame :  
 Sur des ailes de feu, dans les cieux transporté,  
 Il s'enivre déjà de l'immortalité.  
 Et vous, dans vos écrits, apôtres du mensonge,  
 Vous lui représentez son bonheur comme un  
 fonge :  
 Vous ne cherchez, cruels, qu'à confondre ses  
 vœux,  
 Qu'à déchirer son cœur d'un désespoir affreux.  
 Mais, au jour, qu'a marqué sa profonde sagesse,  
 Le Fils de l'Eternel remplira sa promesse,  
 Vengera l'innocence ; & , la croix à la main,  
 Jugera l'incrédule aux yeux du genre humain.

Dans ces différens ouvrages de Mr. B. il

y a un grand fonds de raison & de sagesse , de la clarté , de l'ordre , du goût , du génie ; il paroît manquer quelques fois de feu & d'imagination , mais il y supplée par le langage du sentiment & le prix inestimable de la vérité.



*La voix du vrai patriote catholique , opposée à celle des faux patriotes tolérans.*

C'Est le second mémoire contenu dans le recueil dont nous avons parlé dans le dernier Journal page 584. L'auteur se propose trois objets : le premier , politique , qui venge la Religion catholique de tous les reproches que peuvent lui faire les prétendus zélateurs du bien de l'Etat , au sujet de l'intolérance civile à l'égard des Protestans : le second , dogmatique & historique , qui constate les droits de l'intolérance civile , d'après les maximes les plus saines , & en justifie l'exercice par des preuves incontestables d'une modération chrétienne envers les Protestans : le troisieme , théologique & moral , qui découvre le désordre , le péril & l'abus de la nouvelle forme qu'on prétend introduire pour le mariage des Protestans (a) .

---

(a) Il faut bien remarquer qu'il s'agit ici d'un royaume tout catholique , où on propose d'introduire

Dans la première partie on trouve un tableau détaillé des maux que l'auteur appréhende du rétablissement des huguenots; nous ne pouvons garantir la vérité de ses prédictions, mais il nous semble qu'elles sont faites d'après l'expérience, & la connoissance du génie & des principes de la secte. "Quels monumens nous offrent les fastes de notre histoire sur les époques, où je me suis fixé? Les événemens sanglans de quatre grandes batailles rangées, les horreurs tragiques de deux à trois cents combats; l'invasion, la défolation & la ruine des villes les plus florissantes; le ravage des campagnes, le pillage des trésors de l'État, l'interruption du commerce; les loix sans vigueur, les Magistrats sans autorité; le crime, la licence, l'impiété sans frein; des attentats inouïs contre l'autorité royale, des requêtes audacieuses, des édits demandés & obtenus les armes à la main; l'étranger introduit dans le cœur du royaume; une espèce de république établie dans la monarchie; des meurtres, des assassinats, des brigandages sans nombre; des richesses immenses englouties; des millions de François détruits, soit par le fort des armes, soit par divers genres d'horribles supplices; les persécutions des tyrans les plus implacables renouvelées contre les Catholiques,

---

roduire de plein gré l'exercice d'un faux culte. L'auteur ne parle pas des pays où les hérétiques sont déjà établis & où ils sont en possession de la tolérance.

ques, dans le Béarn sous la Reine de Navarre, dans le Vivarais sous le Baron des Adrès, à la Rochelle sous des Magistrats tyranniques, dans les Cévennes sous les fanatiques,,.

On voit ensuite l'alliance naturelle & presque indissoluble qui subsiste entre l'esprit d'hérésie & l'esprit de révolte. L'auteur cite les décisions d'un grand nombre de synodes protestans où la rébellion contre les Souverains est déclarée être de droit *divin & humain* : il observe que ces décisions sont des corollaires nécessaires des dogmes mêmes que l'hérésie professe. " Des hommes qui sement le trouble & la confusion dans l'économie de la Religion, conserveront-ils la paix dans un ordre de choses purement civil & politique? Après avoir secoué le joug de toute subordination ecclésiastique, plieront-ils sous les loix de l'Etat? Plus ils méconnoîtront les Chefs d'un empire tout spirituel & tout céleste, moins ils s'accoutumeront à respecter une domination temporelle. Après s'être arrogé le droit d'examiner, de discuter, de recevoir ou de rejeter les oracles même de Dieu, se départiront-ils de l'attache à leur propre sens, pour se soumettre aveuglément aux volontés du Prince? La raison & la foi ont été impuissantes contre les charmes de la nouveauté; qu'elle autorité pourra fixer dans les bornes prescrites l'exercice extérieur de leur culte,,.

Le résultat de toutes ces observations est que les craintes des Catholiques sont fondées,

dées, que le Roi en rejetant le mémoire des Protestans a trouvé les alarmes de la Religion bien motivées, & qu'en suivant l'impulsion de son zele pour le maintien de la véritable foi, ce Prince a suivi en même tems les conseils de la sagesse & de la prudence. " La Religion craint de voir signaler le retour de l'erreur par les mêmes attentats qui fixerent l'époque de son introduction en France, lorsque pour premier essai de leurs fureurs, les novateurs ne rougirent pas d'afficher, aux portes du Louvre & du Temple, des placards injurieux contre le Saint des Saints & l'Oint du Seigneur. Elle craint de voir les Calvinistes reparoître dans le roïaume, comme ils parurent autrefois, la rage dans le cœur, la séduction & l'impiété sur les lèvres, la flamme & le fer dans les mains, insultant à ses loix, réprouvant ses dogmes, interrompant ses mysteres, profanant ses sanctuaires, foulant aux pieds les symboles & les dépouilles des Saints, violant les asy-les de la pureté, faisant par-tout des apostats ou des martyrs,,.

Les effets propres à la Religion catholique sont rassemblés dans un tableau touchant, où la vérité & le sentiment ont gravé leurs traits. C'est par où finit la premiere partie du mémoire. Voici le début de ce passage qui doit être lû en entier. " Indépendamment de ces vûes générales, il faut convenir que la vraie Religion, qui n'est autre que la catholique, peut seule former les grands Princes, les bons sujets, à l'aide des

maximes qu'elle établit, des secours qu'elle procure, des motifs qu'elle suggere, des devoirs qu'elle impose, des récompenses & des menaces qu'elle propose. Il lui est donné, par préférence & par exclusion à toute autre, de rectifier les lumières de l'esprit, de régler les desirs du cœur, de captiver la force impérieuse des passions, de déterminer les engagements des différentes conditions, de prescrire l'ordre de toutes les vertus. Elle inspire dans les conseils ces génies tutélaires, qui président à la fortune du monde; elle soutient dans les combats ces âmes généreuses, qui bravent les périls & la mort pour la défense de la patrie; elle fortifie la confiance contre les épreuves renaissantes du travail; elle verse dans tous les cœurs la bonne foi, la confiance qui est le premier ressort du commerce, & le nœud des alliances durables „

La seconde partie du mémoire comprend l'histoire de l'intolérance civile telle qu'elle a été adoptée par les plus grands Princes & les plus habiles politiques. On voit toujours la modération à côté du zèle; jamais le véritable esprit de la Religion chrétienne n'a séparé ces deux objets. " J'entre volontiers dans les sentimens de Cornulier Evêque de Rennes, lors qu'haranguant autrefois Louis le Juste au nom de tout le Clergé, il s'exprimoit en ces termes : *Nous ne prétendons pas déraciner leurs erreurs par la violence; reconnoissant que la liberté est gravée si naturellement dans le cœur de l'homme, que ce*

qui s'y introduit par force n'est guere de durée, moins encore de mérite pour la foi, qui doit être libre, & s'insinuer doucement, par inspiration divine, par patience, par remontrance, & toutes sortes de bons exemples. Tels furent toujours, tels sont encore les sentimens des Evêques : jamais ils n'ont prétendu donner atteinte à la liberté de l'esprit, attacher à la force humaine le mérite de la foi, enchaîner les consciences, faire un crime d'état des secrettes pensées de l'homme. Leur gloire est celle de la parole, leurs victoires sont toutes spirituelles. La conversion des cœurs est l'œuvre de l'Esprit saint, qui souffle où il veut & quand il veut „

La troisieme & derniere partie du mémoire regarde particulièrement le mariage des Protestans, & la nouvelle forme qu'ils prétendent lui donner. L'auteur montre que cette forme est contraire à toutes les bonnes regles, qu'elle peut être dangereuse dans ses suites, & qu'on ne peut s'en promettre les bons effets dont les amis des Protestans ont cru pouvoir flatter le zele des Catholiques. L'espérance de conversion que l'avocat des Protestans a essayé de donner de leur part, comme une conséquence de la liberté qu'ils demandoient, est une idée romanesque qui n'a fait illusion à personne, & que lui-même n'a pû proposer sans quelque mépris pour ses lecteurs. “Peut-on assez compter sur notre crédulité, pour ôser avancer que la nouvelle forme de mariage favoriseroit

roit le retour des Protestans dans le sein de l'Eglise ? Travailler à la conversion des hérétiques en leur accordant des graces & des distinctions, en leur assurant pour jamais un état fixe & tranquille ; en ne les assujettissant à aucune épreuve, à aucune instruction ; en les livrant à leurs sens pervers & à des conseils séducteurs ; en favorisant leur multiplication & leur progrès : voilà une méthode que le vrai zele n'avoit jamais connue, que la sage antiquité n'avoit jamais pratiquée,,.

La conclusion du mémoire est bien propre à faire connoître l'ame paisible de l'auteur. Son intolérance, si on peut l'appeller ainsi, a plus de douceur & de véritable humanité, que la fastueuse & l'inconscéquenté tolérance des philosophes. " Tenons-nous-en aux reglemens jugés indispensables, aux loix sagement établies qui ont ramené le calme dans l'Eglise & dans l'Etat. N'innovons pas sans cesse au risque d'être obligés de revenir sur nos traces avec plus de désavantage. Qu'on laisse les Protestans dans l'ordre commun de tous les autres citoyens : qu'on ne leur impose pas des peines afflictives, quand ils ne seront plus rebelles ; mais qu'on ne les décore pas de nouveaux privileges contre l'ordre public. Au lieu de nourrir leur inquiétude, d'enflammer leurs desirs, d'arrêter le succès de leur conversion par les vaines espérances d'une nouvelle forme de mariage, aussi contraire à toutes les bonnes regles, que dan-

gereuse dans ses suites & inutile dans ses fins, réunissons de concert tous nos efforts pour travailler à leur salut ; implorons pour eux les miséricordes de l'Auteur de tous les dons, d'un don aussi excellent que celui de la foi ; éclairons-les par de sages instructions, rappelions-les par de douces remontrances, touchons-les par de bons exemples, délivrons-les de tous les obstacles qui s'opposent à leur retour, écartons de leurs yeux & de leurs esprits tous les objets qui favoriseroient leur obstination, sollicitons des récompenses en faveur de ceux qui se rendent à la lumière : voilà les vrais moyens de reproduire les fruits de consolation autrefois si abondans ; voilà les vrais moyens qu'un patriote , qu'un catholique devoit indiquer pour rendre l'Etat tranquille & florissant, la Religion à jamais triomphante ,,.

Il faut lire ces deux mémoires avec toute la suite & la dépendance des réflexions & des raisonnemens de l'auteur. Si depuis qu'il y a des hommes qui écrivent, il a paru quelque chose de plus raisonnable, de plus sage, de plus évident que ces deux traités, non seulement en matière de théologie mais encore en matière de politique, il n'est pas parvenu à notre connoissance.



Suite des remarques sur l'ordre profond &  
l'ordre mince.

Voici encore quelque chose que je ne comprends pas bien. L'auteur dit (p. 89) " que l'ordre „ habituel ce qu'on appelle *se mettre en bataille* „ devant évidemment être celui sur lequel on „ se propose de marcher à l'ennemi; & le cas „ ordinaire étant de marcher à découvert sous „ son feu. . . . toute la question se réduit à „ apprécier les effets du feu sur l'ordre profond „ &c. „. Que veut dire ceci : *l'ordre habituel, l'ordre de bataille est celui sur lequel on se propose de marcher ordinairement à l'ennemi? . . . Est-ce que l'ennemi vers qui vous marchez & qui vous attend n'est pas en bataille? Mais n'incidentons pas sur cette inexactitude. Il me semble que l'appréciation des effets du feu sur l'ordre mince faisoit, ou au moins devoit faire partie de la question à laquelle Mr. D\*\*\*. s'est chargé de répondre. Comment veut-il que nous donnions la préférence à l'ordre mince sur l'ordre profond, s'il se réduit à apprécier les effets du feu sur l'ordre profond, sans rien dire de ce que le même feu peut produire sur l'ordre mince? L'auteur est-il donc bien sûr & regarde-t-il comme indubitable qu'un bataillon qui s'avanceroit en bataille sous le feu d'un autre bataillon auroit moins à souffrir que la colonne de Mr. de Menil-Durand? Combien restera-t-il d'hommes du bataillon en mouvement lorsqu'il sera parvenu près du bataillon opposé? Quelle force, quelle énergie, restera-t-il dans ce bataillon délabré pour terrasser celui qui n'a encore rien souffert & qui attend de pied ferme en faisant un feu continu? Pourquoi Mr. D\*\*\*. n'a-t-il pas recherché par le calcul le nombre des hommes négatifs qu'il pouvoit trouver dans le bataillon agresseur aussi bien que dans la colonne de Mr. de Menil-*

Durand à l'arrivée de ce bataillon auprès de celui sous le feu duquel il s'avance. Tout cela n'étoit rien moins qu'indifférent pour les lecteurs impartiaux qui veulent voir pour se décider.

Toutefois c'est d'après les calculs fautifs & insuffisans, les suppositions hasardées, les réticences, les faux points de vue que nous venons de remarquer, que l'auteur croit pouvoir penser que la question sur l'ordre profond & l'ordre mince est au moins en état d'être jugée. Cette question ne sera en état d'être jugée que quand un rédacteur dépouillé de tout esprit de parti, examinant, pesant le pour & le contre, appréciant les avantages & les désavantages, ne dissimulant ni ne palliant les difficultés, aura par des calculs nets, précis, non exagérés, éclairés les esprits & préparé la décision. Or Mr. D\*\*\* n'est pas encore là.

10°. Passons à la conclusion de l'ouvrage qui est presque aussi longue que tout ce qui précède. L'auteur suppose que ses adversaires lui font ces difficultés : " Mais diront les partisans de  
 „ l'ordre profond : Voilà donc toutes les na-  
 „ tions réduites à une seule, à une même ma-  
 „ nière de combattre. Voilà donc le génie par-  
 „ ticulier, celui de la nôtre jusqu'à présent recon-  
 „ nu si propre à l'attaque, anéanti, ou du moins  
 „ de nul effet. Voilà toutes les actions, tout  
 „ l'objet de la guerre, consistant à se battre de  
 „ loin, à se canarder pendant des jours entiers,  
 „ sans jamais s'aborder „. A ces objections Mr. D\*\*\* répond, " Oui sans doute, il faut bien  
 „ en convenir : mais je ne vois pas ce qu'il y  
 „ a de si funeste, de si humiliant à ces consé-  
 „ quences, &c „. Ce oui sans doute, comme on  
 voit, tombe sur toutes les propositions objectées  
 par les partisans de l'ordre profond & par consé-  
 quent sur celle qui concerne le génie de la  
 nation anéanti : & l'auteur ne voit pas, dit-il, ce  
 qu'il y a de si funeste à ces conséquences! . . . .  
 Il ne voit pas que cet aveu ( s'il étoit celui de  
 tous les partisans de l'ordre mince ) est une des  
 plus invincibles difficultés contre cet ordre. Car  
 enfin c'est comme s'il disoit : Sans doute mon

système d'ordonnance ne convient point du tout au génie bouillant & pétulant de la nation françoise, comme il convient au flegme de nos voisins; mais n'importe : il faut bien se donner garde de seconder le génie de la nation dans les ordres de bataille : il faut la forcer au contraire d'y renoncer & de s'accommoder au génie de ses voisins : il faut la faire changer de caractère & de naturel : il faut la rendre allemande, prussienne, angloise; espagnole. . . Il est donc vrai, Mr. D\*\*\*. le prétend ainsi, que selon le système de l'ordre mince, *voilà toutes les actions, tout l'objet de la guerre, consistant à se battre de loin, à se canarder pendant des jours entiers sans s'aborder.* Mais n'est-ce pas une prétention chimérique dans sa généralité, que deux armées demeurent en présence & se canardent un jour entier sans s'ébranler? Sera-t-il possible par exemple à une armée françoise de conserver son flegme contre une armée d'Allemands qui la tourmenteront par un feu continuel. L'impétuosité des François pourra-t-elle se contenir & ne les poussera-t-elle pas sur ceux dont le feu les accablera? & si vous vous opposez à leur fureur & à leur désespoir, ne fuiront-ils pas de colère en vous couvrant d'imprécations & d'ignominies?

11°. Écoutez encore l'auteur : “ Voulez-vous rendre le feu bien supérieur à l'arme blanche, perfectionnez votre mousqueterie, comme vous avez commencé à faire votre artillerie; employez là cette adresse qui prétendez-vous caractériser la nation françoise. „ Voilà l'avis : voici l'objection. “ Mais ne faudra-t-il pas regretter une perfection si funeste à l'humanité? „ A présent la réponse : “ Non sans doute, loin de l'en plaindre, il faudra l'en féliciter. „ Il faut maintenant motiver cette réponse : “ Car cette perfection seroit presque toute au profit de la défense; vu le peu d'effet du feu d'une troupe qui marche. Pour attaquer, il faut marcher; la défense seule permet d'attendre. Or quel avantage plus desirable pour la tranquillité du genre humain que de rendre

„ toute attaque si frayeuse par l'appareil , si  
 „ périlleuse dans l'exécution , que les conqué-  
 „ rans , les ambitieux , qui songeroient à trou-  
 „ bler cette tranquillité , fussent obligés d'y re-  
 „ noncer „ . Parlons sérieusement. Il n'est point  
 de place imprénable , quoique les places ne fas-  
 sent que se défendre & n'attaquent point : par  
 conséquent un conquérant , un ambitieux , malgré  
 la perfection du feu qu'on lui opposera , pourra  
 prendre des places. Ce n'est pas tout. Un con-  
 quérant qui veut s'emparer des provinces de ses  
 voisins ; leur dévoilera sans doute ses desseins , il  
 les prévendra de l'instant où il partira , de l'en-  
 droit où il abordera , du moment où il arrivera ;  
 afin que ceux-ci se trouvent à point nommé sur  
 leurs frontieres , & préparent leur invincible feu  
 pour l'arrêter ? Car si ce conquérant fait une des-  
 cente chez vous sans que vous vous y attendiez ;  
 s'il a le tems de s'étendre un peu avant votre ar-  
 rivée , s'il fait en un mot comme tous les con-  
 quérans ; le voilà , selon les principes de Mr.  
 D \*\*\* , maître de tout le pays où il se trouve :  
 vous ne l'en chasserez plus.



*Histoire des inaugurations des Rois , Empe-  
 reurs , & autres Souverains de l'univers ,  
 depuis leur origine jusqu'à présent ; suivie  
 d'un précis de l'état des arts & des scien-  
 ces sous chaque regne , des principaux  
 faits , mœurs , coutumes & usages les plus  
 remarquables des François , depuis Pepin  
 jusqu'à Louis XVI. Par Mr.\*\*\*. A Pa-  
 ris chez Moutard. A Liege chez Orval  
 Demazeau. 1776.*

**O**N comprend aisément que le but de  
 l'auteur est trop étendu pour qu'il ait  
 pu le remplir parfaitement dans un volume

de 521 pages. C'est plutôt le recueil de ce que l'auteur favoit sur tant de matieres, que le recueil de ce que ces matieres présentent de véritablement *remarquable*. Cependant il faut rendre justice à l'utilité de son travail & à la sagesse de ses vûes. Le détail des cérémonies augustes qui portent l'empreinte de la puissance immuable & éternelle d'où émanent toutes les puissances, est bien propre à nourrir le respect & l'attachement des peuples pour leur Roi. " Soit qu'on envi-  
,, sage ces cérémonies dans la simplicité  
,, des premiers siècles, lorsque les nations  
,, cessèrent de recourir à Dieu, qui étoit  
,, le seul Seigneur & Souverain, pour se  
,, choisir un de leurs semblables à qui elles  
,, transmirent leur droit, pour les gouver-  
,, ner selon certaines loix, & sous certaines  
,, conditions ; soit qu'on les considère  
,, dans les tems postérieurs, lorsque les arts  
,, & les sciences y ajoutèrent la magnificen-  
,, ce que nous y voyons, on y apperçoit  
,, toujours une puissance émanée de la Di-  
,, vinité. Les prières qu'on y récite, & la  
,, tradition des marques qui caractérisent la  
,, puissance, font assez connoître que tous  
,, les peuples ont toujours regardé les Sou-  
,, verains comme les images de Dieu. Ils  
,, paroissent à ces cérémonies dans toute la  
,, splendeur de leur dignité : elles leur font  
,, connoître leurs obligations, & la nécessité  
,, d'imiter celui dont ils ne font que les  
,, ministres, en faisant le bonheur des su-  
,, jets qui leur sont confiés , , .

Les estampes sont la plupart assez mal exécutées & peu propres à donner une notion exacte des costumes. Parmi les faits & les usages, il en est quelques - uns de peu de conséquence , mais dont on ne sera cependant pas fâché d'être instruit. P. ex. l'anecdote suivante apprendra au lecteur l'origine du mot *fiacre*. “ En 1650, un nommé „ *Sauvage* obtint la permission d'établir des „ carrosses publics ; son entreprise eut tout „ le succès possible. Il demouroit dans un „ hôtel de la rue St. Martin , qui avoit „ pour enseigne l'image de St. Fiacre. C'est „ delà que ces sortes de voitures ont pris „ le nom de *fiacre* „ .



*Sur la statue de Mr. de Voltaire faite par  
Mr. Pigal.*

**D**ANS ce marbre où l'art de Pigal  
A sù rendre avec énergie  
L'effrayante & creuse effigie  
De son fameux original :  
Dans ce chef-d'œuvre qu'on admire ,  
Sans doute l'auteur de Zaire  
De son siecle obtient un honneur  
Que n'ont point obtenu du leur  
Les Muses sages & divines  
Des Corneilles & des Racines.  
Mais malgré ses beaux vers d'esprit étincellans ,  
Le chantre de Henri ne doit point cet hommage ,  
Ce fol engouement de notre âge ,  
Au merveilleux de ses talens.  
A quoi donc ? Au coupable usage  
Qu'il en fait depuis soixante ans.

Par Mr. P. d. R.

Nous transcrivons ces vers, fans ressentir la moindre humeur de la gloire que cette fameuse statue amene à Mr. de V. Nous difons de bon gré avec un poëte moderne :

*Qu'au tribunal où se trouvent proscrits  
Les contempteurs de ses derniers écrits,  
Je sois cité, tant mieux ; qu'on s'évertue  
A mettre au tronc pour sa vieille statue ;  
Et que chacun chez ce Pigal vanté  
Aille encenser son squelette sculpté,  
Je ne l'empêche.*

Un de ces *derniers écrits* dont nous sommes les *contempteurs* très-décidés, est l'*Ecriture enfin expliquée par les aumoniers du Roi de Prusse* ; il vient de fortir de la presse. C'est une froide & dégoutante rapsodie de tous les *quolibets* du grave philosophe contre les Livres saints. La haine de cet homme contre tout ce qui tient à la Religion, ne finira qu'avec lui. On dit cependant qu'il garde toujours chez lui le P. A. dans l'idée que tôt ou tard il lui prendra une nouvelle envie de se confesser (a) ; mais

(a) Cette raison est-elle suffisante pour engager un Ministre de la Religion à se fixer chez le plus grand ennemi de son culte ? & la dépendance où le P. A. veut bien vivre de la bienfaisance fastueuse & humiliante du Prince des impies, ne prouve-t-elle pas effectivement qu'il n'est pas le premier homme du monde ? Un payen célèbre protestoit qu'il ne demeureroit jamais sous un même toit, qu'il ne s'embarqueroit jamais dans un même navire avec l'ennemi des dieux :

..... *Vetabo, qui Cereris sacrum  
Vulgarit arcanae, sub Æsdem  
Sit trabibus, fragilemque mecum  
Solvat phaselium. h.*

après tant de scènes que Mr. de V. a données en ce genre, on ne peut raisonnablement regarder cette précaution que comme une fuite des inconséquences humaines & comme l'effet de l'impossibilité où sont les incrédules de se faire des règles fixes & de se tracer le plan d'une conduite immuable.



*Extrait de la gazette allemande de Francfort du 27 Juillet 1776. N<sup>o</sup>. 120 (a).*

“ **L** Es mémorables (b) lettres de Clément XIV font-elles effectivement de Gan-  
 „ ganelli? --- L'Année littéraire nouvellement  
 „ refondue, & le tout petit (c) Journal encore

(a) C'est assurément malgré nous que nous revenons si souvent sur les lettres de Mr. C. publiées sous le nom de Clément XIV ; mais nous devons au public la vérification de nos assertions, nous devons, si nous voulons jouir de sa confiance, répondre aux raisons qu'on oppose aux nôtres dans des écrits imprimés. Nous remplissons encore cette tâche aujourd'hui, mais nous espérons qu'on nous dispensera d'y revenir encore dans la suite.

(b) Pourquoi *mémorables* ? puisque ces lettres sont l'ouvrage de Mr. C., elles ne doivent pas être plus *mémorables* que les *lettres récréatives*, que les *lettres à une illustre morte* ?

(c) Fussions-nous plus *petits* encore que le gazettier ne le pense, que cela fait-il à l'affaire ? Si nos raisons sont grandes & fortes, notre *petitesse* n'aura pas affaibli la démonstration qui résulte de nos raisons. Cette épithète au reste est bien

„ de Luxembourg (a), font les derniers efforts  
 „ pour chercher des raisons (b) à lui con-  
 „ tester cet honneur. Qu'importe que l'on  
 „ prouve qu'un grand homme n'ait pas écrit  
 „ ce qu'il auroit pensé, s'il s'étoit trouvé  
 „ dans les circonstances d'écrire de telles  
 „ lettres (c) ? Qui fera si hardi de refuser  
 „ à Ganganelli de pareils sentimens (d) ?  
 „ Que ces lettres soient de lui ou point,  
 „ l'Europe entiere est suffisamment convain-  
 cue

bien propre à nous humilier ; quand on est *petit* même à l'égard d'un faiseur de nouvelles allemandes, on doit être prodigieusement *petit*.

(a) Ne diroit-on pas qu'il n'y a que Mr. Grofier & nous qui n'ayons pas été la dupe de Mr. C. ? Le cher gazetier ne lit ni le *Journal des savans*, ni le *Journal encyclopédique de Venise*, ni l'*Esprit des Journaux* &c. il se contente d'un bon Journal suisse, & c'est bien faire. --- Le savant P. Richard, Dominicain, est encore plus mécontent que les Journalistes de la supercherie de Mr. C. Son ouvrage paroitra au premier jour malgré Mr. C. qui a fait *les derniers efforts* pour en empêcher la publication.

(b) Si ces *raisons* sont si peu naturelles & si *recherchées*, il doit être aisé de les réfuter. Pourquoi donc ni le gazetier, ni quelque autre homme au monde n'a-t il encore entrepris de le faire ?

(c) *Qu'importe ?* cela est plaisant. On examine si ces lettres sont du Pape Ganganelli, ou non : c'est-là la question. Nous le nions, le gazetier l'affirme. Nous démontrons que nous avons dit vrai. Le cher homme répond *qu'importe ?* ----- On peut remarquer ici du galimatias tout pur. Clément XIV ne s'est-il pas *trouvé dans les circonstances* où il s'est réellement trouvé ?

(d) Des *lettres* & des *sentimens* sont deux choses différentes, au moins dans l'idiome françois. Si dans l'allemand ces termes sont synonymes, le gazetier auroit dû en avertir.

„ cue de l'habileté de ce Pape (a). Trou-  
 „ ve-t-on dans ces lettres un seul passage  
 „ qui ne fasse connoître l'honnête homme  
 „ & l'homme sincere (b)? Découlent-elles  
 „ toutes des regles de la vertu, dès-lors elles  
 „ appartiennent au Christianisme (c) & font  
 „ honneur au Chef d'une Religion divi-  
 „ ne (d). Mr. l'Abbé Grosier, successeur  
 „ de Mr. Fréron, dit, “ que ce grand hom-  
 „ me n'auroit point calomnié des personnes  
 „ dévotes „. Mais fait-il quelle étoit la dé-  
 „ votion de Mad. la Marquise R\*\*\*. ou  
 „ ignore-t-il qu'il y a des dévotions feintes  
 „ & repréhensibles (e)? Dans l'instant  
 „ nous ferons voir combien il seroit desi-  
 „ rable que Ganganelli eût écrit ces let-  
 „ tres,

(a) Qui songe à contester l'habileté du Pape?  
 Nous ne voulons pas que le public soit trompé  
 par une imposture grossière & ridicule, mais  
 nous savons respecter les Papes. Le beau raison-  
 nement : *le Pape Ganganelli étoit un habile hom-  
 me, donc Mr. C. ne lui a pas fait des lettres. Vive  
 la logique de Francfort!*

(b) On en trouveroit peut-être, mais ils fe-  
 roient sur le compte de Mr. C; le Pape n'en  
 pourroit rien.

(c) *Au Christianisme*, soit : mais pas au Pape  
 Clément XIV.

(d) Pas plus que l'Enéide ne fait honneur  
 à Pope ou au Tasso qui ne l'ont pas faite.

(e) Voici le passage de Mr. Caraccioli : *Je  
 crois la Marquise trop dévote pour vous pardonner.*  
 Lett. 30. t. I. p. 82. édit. de Liege 1776. On voit  
 qu'on condamne ici la *dévotion* en général, & pas  
 celle de la Marquise en particulier, puisqu'on ne  
 la caractérise pas.

„ tres (a) , & quel honneur il en revien-  
 „ droit au St. Siège s'il en publioit plusieurs  
 „ autres pareilles à celles-là (b). Au lieu de  
 „ porter envie à un grand homme à cause  
 „ de sa célébrité (c) , réjouissons-nous plu-  
 „ tôt de chaque démarche qui a pour but  
 „ la réunion des freres divisés (d). Qu'on  
 „ lise ici mot-à-mot ce que porte la 2e.  
 „ partie des *Ephémérides de l'humanité*, im-  
 „ primées à Basse. *Ici suit un grand éloge*  
*de Clément XIV qu'on appelle le frere*  
*bien-aimé de Mélançon, après quoi, sans*  
*dire un mot de l'authenticité des Lettres,*  
*le gazetier ajoute : “ Pour nous, nous ne*  
 „ prenons aucune part à ce qu'en disent le

(a) *Desirable*, pourquoi? La réputation de Clément XIV a-t-elle besoin des artifices de Mr. C? En vérité ; l'homme de Francfort ne connoît pas les ménagemens. --- *Une chose est desirable, donc elle est.* Nouvelle forme de raisonnement.

(b) Celles de St. Léon, de St. Grégoire, de Nicolas I, de Benoît XIV, pourroient remplir les pieux desirs du bon gazetier : mais hélas! il n'en lit aucune ; lui qui lit si dévotement celles de Mr. C.

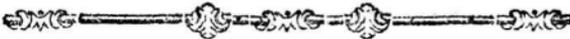
(c) Quoi ! convaincre un écrivain de mensonge, c'est *porter envie à un grand homme* : apprenez-nous, Monsieur de la gazette, comment cela se tient lié ensemble.

(d) Qu'est ce que les *freres divisés* ont à faire ici ? Mr. C. a trompé le public ; si son imposture a pour but la réunion des *freres divisés*, c'est un mauvais moyen que Dieu réprouve ; aussi cette réunion n'a-t-elle pas branié depuis près d'un an que ces *lettres* parcourent le monde.

„ François, le Belge & le Suisse (a); mais  
 „ nous le présentons à nos lecteurs pour  
 „ qu'ils puissent en faire la comparai-  
 „ son (b) „

(a) Faux & contradictoire. Il en appelle au gazettier suisse contre nous; après quoi il ne prend aucune part. Mystere tout pur, mystere allemand & suisse, que le François & le Belge ne pénètrent pas.

(b) D'accord. Que le public examine sans préjugé nos réflexions sur la supposition de ces lettres, qu'il les compare avec celles du Francfortois & de son Suisse. Si nous succombons à ce tribunal, nous ajouterons encore à l'aveu que nous avons fait de notre *petitesse*.



Nous avons parlé dans le Journal du 1. Septembre 1775, p. 341 de la construction du fameux canal de Picardie destiné à joindre la Somme à l'Escaut. La relation que nous en avons donnée, est copiée d'après une lettre que nous avons alors sous les yeux. Mais il y a bien des erreurs à corriger, & lorsque nous avons pris par nous-même connoissance de ce canal, nous avons été surpris de trouver les choses très-différentes de l'état où nous imaginions qu'elles étoient. 1°. Le canal entre sous terre non à trois quarts de lieues de St. Quentin, comme la relation le dit, mais à deux bonnes lieues. 2°. C'est à *Magnet-la-fosse*, & point à *Lestin*. 3°. Quoique les montagnes soient creusées & les puits percés à une distance assez considérable, il n'y a qu'un espace de 100 toises parfaitement achevé, muré & voûté. 4°. Le peu de solidité de l'ouvrage qui de jour en jour reçoit quelque nouvel échec des fontaines supérieures qui se filtrent & coulent à travers les terres &

les voûtes , le poids énorme des terres & des rocs qui pèsent sur la convexité du canal & menaceront toujours d'écraser les passans ; tout cela a fait cesser cette entreprise , qui à ce que nous avons pu juger par l'inspection du local & l'appréciation des circonstances , semble avoir été entrepris avec plus d'éclat que de prudence. Il y a plus d'un an qu'on n'y travaille plus. La mort de Mr. Laurent a affoibli le courage des autres directeurs ; & l'Etat mesurant les dépenses sur les avantages , & les premiers succès sur la grandeur des difficultés qui se développent successivement , a ordonné la cessation absolue de cet ouvrage hardi. Le reprendra-t-on un jour ? C'est ce qui seroit téméraire d'affirmer ou de nier d'une manière positive : s'il nous est permis d'augurer , nous croyons que ce canal ne sera plus achevé que celui de Suez & tant d'autres que des calculs éblouissans préférés à des observations praticables avoient fait entreprendre à des hommes dont l'imagination romanesque n'avoit su fixer les bornes que la nature oppose à l'art & à l'industrie de l'homme.



*Remede contre la grippe.*

**P**Lusieurs personnes incommodées de la grippe , pour entretenir la liberté du ventre ont fait usage d'une gelée laxative dont voici la préparation.

On prend une livre de veau qu'on fait bouillir pendant deux heures dans deux pintes d'eau ; ensuite on y ajoute trois onces de manne en larmes , & l'on fait encore bouillir le tout pendant deux heures. Cela fait , on passe le bouillon dans un tamis & on le verse dans des tasses ou petits pots pour le laisser figer en gelée. On prend une cuillerée à bouche de cette gelée toutes les heures ; elle évacue doucement , & convient aux personnes délicates.

La *Fortune* est le mot de la dernière  
Enigme.

E N I G M E.

**J**oliette,  
Rondelette,  
C'est aux champs  
Qu'on me cueille,  
Et ma feuille  
Aux amans  
Sert d'ombrage.  
Heureux l'âge,  
Où la dent  
Aisément  
De ma loge  
Me déloge.  
Quelques fois  
De mon bois  
Retirée  
Et sucrée  
Je paroïs  
Bien blanchette  
De grisette  
Que j'étois.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 9 Juillet.) On attend tous les jours l'accouchement d'une des Sultanes. --- Le Chevalier de St. Priest, Ambassadeur de France, ayant obtenu de sa Cour un congé d'un an, se propose de partir d'ici pour la France dans sept ou huit semaines, avec toute sa famille. Ce Seigneur fera le voiage par mer.

La tête d'Aly-Daher, fils du feu Chéik-Daher ne se trouve point au nombre de celles qui ont été apportées dernièrement ici & exposées, comme on l'a dit, sur une des principales portes du Serrail. Par une méprise heureuse pour lui on avoit pris celle de son Kiaja pour la sienne ; & l'on dit que ce rebelle se tient caché près de Jaffa avec sa troupe --- Tandis que les troubles de la Syrie ne cessent de donner de l'inquiétude, l'esprit de rébellion, qui regne également dans les provinces voisines, & les progrès qu'y font les Persans au milieu de ces désordres, forment une perspective des plus alarmantes. D'un côté l'on assure, que non-seulement Bassora, mais aussi Bagdad, est déjà entre les mains de l'ennemi ; Spanakgi-Zade-Pacha, qui y commandoit, ayant

été contraint de l'abandonner. D'autre part l'on apprend , que les troupes de ces provinces , particulièrement celles de Kars & d'Erzerum , ont refusé de marcher faute de paie , & que les Géorgiens , qui demeurent sur les frontieres , se sont soulevés.

СНОЦІМ (*le 6 Juillet.*) La convention conclue entre la Porte & la Cour de Vienne , s'exécute actuellement. Les Turcs ont donné leur consentement à la désignation des frontieres par des poteaux , depuis Czerniejowice , en suivant le cours du Pruth , jusqu'à Kompulkulu , ce qui renferme Soczawa & son district. Les Valaques , qui occupoient la portion cédée à la Maison d'Autriche , auront en échange de ce territoire une partie du país , où ont demeuré jusqu'ici les Tartares de Budziack. Un Capigi a été envoyé de Bender , pour transplanter cette derniere horde , & la conduire dans les vastes déserts près d'Oczakow , où elle doit se fixer à l'avenir. On espere que cette cession & les émigrations , qui doivent la faciliter , assureront la durée de la paix dans ces contrées. Les Valaques cependant se plaignent de l'échange , qu'ils sont contraints de faire , d'un país fertile contre un terrain stérile & désert.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 17 Juillet.*) Toute la Cour est partie le 4 pour Pétershoff , où elle a célébré en grand gala , le jour suivant , l'anniversaire de la victoire remportée par la

flotte impériale en 1770, sur celle des Ottomans près de Chesmé. Sa Majesté se rendit à cet effet au canal, qui conduit des jardins impériaux dans le golfe de Finlande : elle étoit suivie du Collège de l'amirauté, du Général Comte Alexis Orlow, des Officiers-généraux de la marine, des Ministres étrangers, & de plusieurs Dames & Seigneurs de la Cour. Toute cette compagnie s'embarqua à dix heures du matin, à bord d'une trentaine de chaloupes magnifiquement ornées, le Comte Orlow aiant l'honneur d'accompagner Sa Maj. Un ciel serein & une mer parfaitement calme sembloient se prêter à cette course maritime, & concourir à en rendre le coup-d'œil plus brillant. On passa à la rame le château de Cronschlott, & on s'avança jusqu'à 5 ou 6 werstes en pleine mer, au travers de la flotte, qui s'étoit rangée en ligne. L'Impératrice monta à bord du Ratislaw, vaisseau commandant, de 86 canons, monté par l'Amiral Greigh. Tous les équipages, habillés en blanc avec des ceinturons rouges, se rangèrent en ce moment dans le plus bel ordre le long des mâts, des hunes, des vergues & des haubans. Aussi-tôt qu'elle fut à bord du vaisseau-amiral, les cris d'alégresse, auxquels les équipages des chaloupes avoient répondu chaque fois, cessèrent ; & il regna une parfaite tranquillité. Le Ratislaw arbora le grand pavillon impérial : dans ce moment tous les autres vaisseaux & frégates amenèrent le leur, & saluèrent leur Souveraine

d'une décharge générale de leur artillerie ; ce que firent aussi la forteresse de Cronstadt, le château de Cronschlott, &c. Le vaisseau-amiral y répondit quelques minutes après, & fut remercié par une nouvelle décharge générale.

L'Impératrice dîna à bord du Ratiflaw avec les Généraux, les Ministres étrangers & autres Seigneurs de sa suite ; & les fantés furent bues au bruit du canon. Mais, avant de se mettre à table, S. M. fit faire la lecture de la distribution de la valeur de toutes les prises, faites sur les Turcs pendant la dernière guerre. On la fait monter à 400 mille roubles, dont la répartition a été faite conformément à l'ordonnance de Pierre-le-Grand. Cette circonstance étoit d'autant plus frappante, que tous les vaisseaux & frégates, dont la flotte est composée, ont été employés à ces glorieuses expéditions, qui ont réduit la marine ottomane aux abois : cependant les équipages des vaisseaux, qui n'ont pas moins glorieusement servi dans la mer-noire, entrent aussi dans le partage. Après le dîner, S. M. déclara plusieurs grâces en faveur des Officiers qui se sont distingués sur mer pendant la même guerre. L'Amiral Greigh reçut le Cordon de l'Ordre de St. Alexandre Newsky, & d'autres Officiers furent avancés à des grades supérieurs. A six heures du soir, l'Impératrice rentra dans sa chaloupe ; & , après une décharge générale d'artillerie, toute la flotte leva l'ancre & appareilla avec un vent favorable en sa présence. Sa Maj. retourna

encore le même soir avec sa suite à Pétershoff.

On croit généralement, que cette flotte n'est destinée qu'à faire des évolutions dans la Baltique : elle consiste en 15 vaisseaux de ligne, 6 frégates & une galiotte à bombes.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 31 Juillet.*) Comme l'élection des Nonces a été double à la plupart des Diétines, tant en Pologne qu'en Lithuanie, l'on peut assûrer que jamais il n'a été nommé plus de Nonces que pour la prochaine Diète : cette circonstance & la disposition des esprits la faisant craindre des plus orageuses, on parle de l'entrée d'un plus grand nombre de forces étrangères dans le royaume, sur-tout d'un corps autrichien aux ordres du Général de Barco, qui commande dans la Moldavie. On assûre même, que quelques milliers de ces troupes ont déjà reçu ordre de marcher; & l'on suppose que le départ de Mr. du Cachet, Secrétaire de Légation autrichien, qui a été expédié depuis peu de Varsovie, est relatif aux arrangemens à prendre pour cet effet. Cinq cents carabiniers russes camperont près de Mariemont pendant la Diète, outre les Russes qui sont déjà ici & dans les environs. Les Russes publient que s'ils n'avoient pas été proche des Diétines, il y auroit eu des combats sanglans par tout. Les Polonois leur répondent que ce sont eux qui ont mis la

division dans le royaume, & que si une fois ils en étoient fortis, le calme renaîtroit de lui-même. Il paroît en effet que les précautions prises pour empêcher les troubles n'ont fait que les augmenter. Il avoit été envoyé à toutes les Diétines un Officier russe avec un détachement plus ou moins nombreux selon les circonstances. A Ciechanów, ville du Palatinat de Masovie, l'élection étoit déjà faite, lorsque le Sr. Kastrow, Capitaine russe, s'avisa de visiter les Gentilshommes assemblés à table. Zielinski, l'un d'eux, ne l'eût pas plutôt apperçu, qu'il tomba d'abord sur lui, lui portant un coup de fabre sur la tête & un second au visage. Les autres attaquèrent les cinq soldats russes, qui avoient accompagné l'Officier. Ceux-ci se défendirent; & le reste du détachement, qui étoit hors la ville, aiant entendu des coups de fusil partir & les signaux d'alarme, accourut d'abord au secours de ses camarades. L'escarmouche fut d'autant plus vive que dans ce moment il se trouvoit, à l'occasion de la Diétine, environ 800 Nobles à Ciechanow. Le Sr. Drewnowski, échançon de la terre de Lomza & Secrétaire de la dernière Diète confédérée, avoit formé le projet de se faire élire Nonce de la terre de Rozan: mais la Noblesse de cette terre qui ne l'aimoit pas, non-seulement lui refusa ses suffrages, mais le fit poursuivre pour l'obliger de se retirer du lieu où se tenoit la Diétine; on assûre même qu'aïant été poursuivi jusques dans le couvent des Dominicains où

il étoit logé, il fut obligé de sauter par la fenêtre d'un second étage pour se dérober au ressentiment de ses ennemis. Retiré à Lomza où il se consoloit avec les débris de son parti d'avoir échoué à l'élection, il vit entrer dans son appartement un Gentilhomme du pays qu'il reconnut pour un de ses antagonistes. Aussi-tôt il ordonne à ses gens de lui faire subir la peine de la *défenestration*, pour se venger sans doute d'avoir été réduit à la subir le premier. Les avis sont encore incertains sur le sort du Gentilhomme *défenestré*; les uns disent qu'il s'est cassé deux côtes; d'autres prétendent qu'il s'est seulement rompu une jambe. Quoiqu'il en soit, on est persuadé qu'au défaut même du Gentilhomme, la partie publique poursuivra le Sr. Drewnowski, citoien à la vérité d'un pays libre, mais où l'on ne sauroit jouir de la liberté contre les loix, qu'il devoit connoître mieux qu'un autre, aiant été l'éditeur & en partie le rédacteur des deux énormes volumes in-folio de loix portées à la dernière Diète. D'ailleurs la *défenestration* est diamétralement contraire à deux loix qu'on regarde comme fondamentales en Pologne, & qui remontant aux premiers tems de la République ont été nommément confirmées par la dernière Diète. Une de ces loix est l'égalité parfaite des citoïens entre eux; dont il ne reste pas même l'ombre entre celui qui jette & celui qui est jetté par les fenêtres. L'autre est la fameuse loi, *Neminem captivabimus, nisi jure victum*; or la *défenestration*

*tration* est bien autre chose que la perte de la liberté.

Les trois Officiers, savoir le Colonel Micselski, le Capitaine de Schwerin & un Enseigne que le Grand-Général de la Couronne avoit envoiés à Tula, pour y recevoir les armes dont l'Impératrice de Russie à fait présent à la République, en sont revenus depuis peu, mais sans avoir pû les amener, parce qu'elles ne sont pas montées, & qu'il peut y avoir une autre circonstance où elles feront plus nécessaires à la République.

Le Baron de Rullecourt, Colonel & Commandant de la Légion de Massalski, est arrivé ces jours-ci de Lithuanie, au moment qu'on s'y attendoit le moins. Cet Officier étranger, informé que le Comte Oginski, Grand-Général de Lithuanie, avoit résolu de le faire arrêter & condamner dans un Conseil de guerre selon toute la rigueur des loix militaires, pour l'affaire qu'il avoit eu avec Mr. Eydziatowicz, Enseigne du Palatinat de Smolensk, s'étoit enfui de Vilna & a couru bien des dangers dans sa fuite avant que d'arriver ici, d'autant qu'on avoit envoié après lui un corps de Houlans. Après avoir tenté inutilement d'intéresser à son sort les personnes du premier rang, il a pris le parti de s'éclipser & de quitter la Pologne. Les uns n'ont pû excuser l'irrégularité de sa démarche, & les autres ne sont pas d'humeur d'affoiblir l'autorité des Tribunaux,

établis dans le royaume, & qui n'y font pas déjà trop respectés.

On écrit de l'Ukraine - polonoise que les Haydamacques y font de nouveau de grands ravages; ils ont pillé quelques villages, & massacré ou emmené prisonniers les malheureux habitans, qui vouloient se sauver par la fuite. Quelques troupes polonoises & des détachemens de Cosaques russes ont marché contre eux, & les ont même attaqués à différentes reprises, mais sans autre succès que la perte de plusieurs tués de part & d'autre. Cependant on a fait prisonniers quelques Haydamacques grièvement blessés; & on les a aussi-tôt pendus.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 27 Juillet.*) Le Roi porte particulièrement son attention sur tout ce qui peut tendre à l'avancement de l'histoire naturelle, & des sciences qui y ont rapport. S. Maj. avoit fait former un très-riche cabinet en ce genre, qu'elle avoit honoré de sa présence. Depuis peu elle a envoyé des lettres-circulaires à tous les Vice-rois & Gouverneurs des provinces étendues qu'elle possède dans les différentes parties du globe habité, les chargeant de contribuer à l'accroissement de ce *Musæum* par l'envoi des curiosités naturelles qu'on trouve dans ces pays. L'Académie royale de médecine, établie dans cette capitale, s'attache de son côté à concourir aux vûes du Monarque en

s'occupant à perfectionner les différentes branches des sciences relatives à son institut. Jalouse de s'acquérir des membres célèbres par leur connoissance en cette partie, elle vient de s'affocier quatre savans Hollandois, connus dans la république des Lettres. Ce sont Mrs. van Royen, Schwencke, & Burmannus, Professeurs en botanique, le premier à l'Université de la province d'Hollande à Leyde, les deux autres à la Haye & à Amsterdam, & Mr. Vosmar, directeur du cabinet d'histoire naturelle du Prince-Statthouder des Provinces-Unies.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 21. Juillet) Depuis quelques jours le Roi est de nouveau obligé de garder le lit à cause de son mal à la jambe.

L'escadre espagnole, commandée par Dom Michel Gaston, est partie après avoir fait quelque séjour dans notre port; mais comme deux vaisseaux se sont heurtés à l'embouchure de la riviere, le Monarque se trouvant endommagé, a été obligé de rentrer à Belem. Le Commandant Dom Michel Gaston a quitté son navire, & est venu à bord du Monarque pour le faire réparer.

On vient de publier ici un édit qui défend à tout vaisseau anglo-américain d'entrer à l'avenir dans les ports du Portugal, & qui ordonne à tous ceux qui peuvent y être, d'en sortir sous 8 jours, après avoir été préalablement visités, & dans le cas où

les Commissaires examinateurs y trouveroient de la poudre ou des munitions de guerre, dont l'exportation a été prohibée par l'ordonnance du 21 Octobre dernier, les déclare sujets à confiscation. Le même édit ordonne de faire retirer ceux qui par la suite voudroient y aborder, & défend de leur prêter aucun secours de quelque nature que ce soit.

Tout ce que l'on débite sur la prise de Monte-Video par les Portugais est faux. C'est le fort Ste. Thecle, situé dans le pais en litige, dont ils se font emparés. Mr. le Marquis de Pombal a démontré à la Cour de Madrid que les ordres envoiés par celle de Lisbonne pour suspendre toute hostilité, n'avoient pû être rendus, lorsque cette action s'est passée. Il a envoié de nouveaux ordres pour remettre toutes les choses dans l'état où elles étoient auparavant, & la négociation, pour terminer les différens entre les deux Cours, sous la médiation de la France & de l'Angleterre, a été reprise.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 4 Août.) Sa Maj. à fait partir pour Stralsund un superbe carrosse dont elle fait présent à l'Impératrice-Reine. Elle a joint à cette voiture un attelage de huit petits chevaux gris d'OElande qui, malgré leur petitesse ne le cèdent point en force aux chevaux de la plus haute taille. Le carrosse a été fait par un artiste suédois,

nommé Hoff; c'est un chef d'œuvre de marqueterie. Il n'est que de bois de différentes couleurs, mais si bien travaillé qu'on prendroit les panneaux pour les plus excellens morceaux de peinture.

Le bruit se répand ici que le Duc d'Os- trogothie abrégera ses voyages pour venir prendre le Gouvernement-général de la Poméranie. Cette nouvelle est d'autant plus agréable à cette province, que Stralsund deviendroit le séjour d'une Cour brillante, & que les sujets seroient plus à portée de se communiquer au Souverain par le moien du Prince son frere.

Toutes les brasseries d'eau-de-vie pour le compte de la Couronne sont en pleine activité. L'on y a établi des inspecteurs, chargés d'avoir soin que les acheteurs ne soient lésés ni dans le prix ni dans la mesure, prévarication dont quelques employés avoient été accusés. D'un autre côté l'on est attentif à empêcher toute distillation particuliere; & dans quelques endroits les citoyens concourent aux sages vûes du Gouvernement, en notant d'infamie ceux qui se rendent coupables de fraude à cet égard. Cependant, quelque rigoureux que l'on soit à maintenir l'exécution d'une loi vraiment salutaire, le Roi, protecteur de la liberté de ses sujets, & voulant les faire jouir en sûreté de l'asyle de leurs foyers, a défendu toute recherche dans les maisons, boutiques, caves & magasins. Sa Majesté, en supprimant l'usage de ces visites, qui avoient été permises jusqu'à

présent , les déclare *contraires à la douceur de la forme actuelle du Gouvernement* ; d'autant plus que l'amende de 50 thaler , monnoie d'argent , statué en cas qu'une telle descente fût jugée vexatoire , n'étoit pas assez considérable pour contenir l'esprit de chicane & d'injustice , qui en étoit souvent le moteur. Dans la vûe néanmoins que cette franchise ne devienne préjudiciable aux fabriques & manufactures du roïaume , en facilitant l'introduction de marchandises prohibées , le Roi se propose de rendre plus séveres les peines statuéés sur la contrebande , & d'augmenter le nombre des employés , préposés pour la découvrir.

Un particulier de cette ville , nommé Muller , vient d'obtenir sur le fond des fabriques une prime de 10,000 rixd. monnoie d'argent , pour avoir inventé une potasse semblable à celle de Dantzick , connue sous le nom de potasse de la Couronne (a). Cet artiste s'est engagé de mettre en état sa nouvelle fabrique dans l'espace de deux ans & de fournir au commencement de la troisième année autant de potasse que les fabriques du roïaume en auroient tiré de Dantzick en deux années. Cet objet faisoit fortir beaucoup d'argent qui y restera dans la suite au moïen de cette invention nouvelle , dont le secret appartient à l'Etat.

---

(a) La potasse , ou potache , est une sorte de cendre gravelée qui sert pour la teinture.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 14 Août.) Le capitaine le Maître est arrivé à la Cour avec des dépêches du Général Carleton datées de Montréal du 20 Juin dernier. Elles portent qu'à mesure que les troupes de la Grande-Bretagne, de Brunswick & de Hanau débarqueraient à Québec, elles s'avanceraient vers le rendez-vous général à Trois-Rivieres; que le 8 Juin 2000 hommes de troupes rebelles embarqués dans cinquante bateaux, traversèrent la Sorelle & débarquèrent à la pointe au lieu à l'aube du jour, pour aller attaquer nos troupes à Trois-Rivieres, sans avoir égard à la chaloupe la Martine, ni à d'autres bâtimens armés & de transport remplis de troupes, qui étoient à l'ancre à trois milles au-dessus de la ville. Ils tenterent de forcer le 62e. régiment; mais soit qu'ils trouvassent le Général Frazer, qui commandoit à Trois-Rivieres, trop fort ou trop bien posté, soit qu'ils fussent intimidés par le Général Nesbit qui débarquoit des troupes derriere eux, il est certain qu'ils renoncèrent bientôt au dessein d'attaquer, & ils se retirèrent en toute diligence dans les bois. Les Généraux Frazer & Nesbit poussèrent aussi en longeant la riviere, dans l'espérance d'atteindre leurs bateaux & de leur couper la retraite, mais on n'enleva que deux de leurs bateaux, les autres ainsi que les troupes s'étoient retirés trop loin. On ignore le nombre des morts

& des blessés des troupes rebelles : nous avons fait 200 prisonniers , parmi lesquels étoit leur chef nommé Thompson & un nommé Itwine qui dirigeoient cette expédition. Il y a eu 13 hommes de tués ou blessés dans les troupes du Roi. Le lendemain on continua les dispositions pour pénétrer plus avant dans la province , afin d'en déloger les rebelles , & on fit partir à cet effet plusieurs corps sur des bâtimens de transport escortés de vaisseaux de guerre : on débarqua à Sorelle , d'où les rebelles s'étoient retirés. On devoit les poursuivre jusqu'à St. Jean , & on y envoya le Général Burgoyne avec ordre de ne rien entreprendre jusqu'à l'arrivée de la colonne qui devoit coopérer avec son corps avancé ; & si le vent eût été favorable , cette colonne seroit arrivée au moment que les rebelles sous les ordres d'Arnold se retirèrent de Montréal. Le lendemain les troupes s'avancèrent vers St. Jean : la garde avancée étoit composée d'Anglois & soutenue de 2 régimens des troupes de Brunswick & du régiment de Hanau. L'avant-garde arriva le 19 au matin à St. Jean : le corps du Général Burgoyne s'étoit emparé des redoutes la veille. On trouva tous les bâtimens en flammes ; les bateaux , les provisions &c. , que les rebelles n'avoient pû emporter à Champlain , étoient consumés par le feu. On trouva 22 pieces de canons qu'ils avoient abandonnées dans un bois , avec d'autres marques d'une fuite précipitée. Les troupes nationales & auxiliaires ont marqué dans ces

opérations beaucoup de courage & de fermeté, & elles ont été jointes par un grand nombre de Canadiens & autres. Après la victoire le Général Carleton a fait une proclamation qui honore l'humanité & qui réfute bien victorieusement les contes publiés par les rebelles touchant la manière dont les Anglois traitoient les prisonniers.

*Comme je suis informé, que plusieurs des sujets séduits de Sa Majesté des provinces voisines, actuellement blessés & affligés de divers maux, sont dispersés dans les bois & paroisses adjacentes, & en grand danger de périr, manque de secours convenable; il est enjoint par les présentes à tous les Capitaines & autres Officiers de milice de faire une recherche exacte de toutes les personnes, qui se trouvent ainsi dans le malheur, de leur donner tout le soulagement nécessaire, & de les conduire à l'hôpital général, où l'on prendra convenablement soin d'eux. Toutes dépenses raisonnables, qu'on pourra faire, en se conformant à cet ordre, seront restituées par le Receveur-général.*

*Et, afin que le reproche que ces malheureux pourroient se faire de leurs anciennes fautes ne les empêche de recevoir le secours que leur triste situation demande, je leur notifie & déclare, qu'aussi-tôt que leur santé sera entièrement rétablie, ils auront pleine liberté de retourner à leurs provinces respectives.*

*Donné sous ma signature & le cachet de*  
mes

mes armes , au château de St. Louis dans la ville de Québec , le 10 Mai 1776.

( Signé ) GUY CARLETON.

Les Américains à l'approche des forces considérables qu'on a envoiées contre eux , ont beaucoup rabattu de leur animosité & de leur ardeur , & donnent des marques évidentes de regret d'avoir poussé les choses à l'extrémité , & de desir d'une réconciliation. Dans les colonies de la Nouvelle-York , de la Caroline & de la Virginie il y a beaucoup de gens qui se sont déclarés pour le Gouvernement , & prêts à prendre les armes en sa faveur dès qu'ils se verront protégés & soutenus. Toute la colonie de Maryland s'est déclarée pour ce parti , & a fait offre de prendre les armes en faveur du Souverain , en disant qu'elle étoit irritée du changement que le Congrès avoit fait mettre dans les prières publiques , en substituant le nom du Congrès à celui du Roi. Une lettre de Philadelphie porte , que les deux tiers des délégués se sont retirés du Congrès ; que le Sr. Hancock a été récemment très-indécis dans ses sentimens ; & l'on croioit qu'il ne seroit plus long-tems attaché à cette assemblée ; que le reste des délégués ne tarderoient pas aussi à s'éloigner de cette ville , où ils seroient moins en sûreté , à l'approche de l'armée du Roi , dont les Commandans pourroient bien les enlever. Le peuple de Lewistoun dans la baie de Delaware étant soupçonné par le Congrès d'entretenir correspondance avec les vaisseaux anglois dans la

riviere, un corps de 3 mille hommes avoit été envoyé de Philadelphie, pour les réduire à l'obéissance de l'Amérique; mais les habitans s'étant assemblés de tous côtés, ont attaqué & désarmé ce corps; après quoi ils l'ont renvoyé, avec perte de 13 hommes tués dans l'action.

Nos négocians ont reçu la fâcheuse nouvelle que deux armateurs américains ont enlevé dix de nos navires qui revenoient de la Jamaïque, d'Antigua &c, avec des cargaisons de sucre, de rum & autres productions de nos isles, le tout évalué à 300 mille liv. sterl. Tous ces navires furent à la vérité escortés par des vaisseaux de guerre jusqu'à une certaine hauteur; mais les Américains épierent le moment, où les navires se séparèrent de ceux qui les convoioient, pour en prendre quelques-uns. La marine royale fait de son côté de nombreuses captures sur les Américains. La frégate, la Perle, de 32 canons, partie de Spithead au mois d'Avril, rencontra, vers la fin de Mai, sur les côtes de l'Amérique, un bâtiment qu'elle attaqua. L'engagement dura une heure; &, la perte de son petit hunier l'ayant désarmé, il fut forcé à se rendre: c'étoit un navire, monté de 16 canons outre quelques pierriers, mais percé pour un plus grand nombre, appartenant à un marchand de la Nouvelle-York, & destiné pour la Nouvelle-Jersey avec un chargement de munitions navales & de guerre, & d'une quantité de bétail. L'équipage, commandé par un marin né à Liver-  
pool,

pool, confiftoit en 90 hommes, dont 19 avoient été tués & 13 blessés dans l'action, la Perle aiant eu de son côté 3 tués & 7 blessés. Les prisonniers ont été incorporés dans les équipages des vaisseaux du Roi à Halifax. Le Cerbere, frégate de 28 canons, commandée par le capitaine Simmons, a pris pendant sa croisiere seize bâtimens. La Pomone, frégate de 18 canons, a pris selon les uns sept, selon les autres 16 bâtimens américains, tous destinés pour les isles des nations neutres aux Indes-occidentales. Suivant le rapport du maître d'un navire de la côte de Guinée, arrivé à la Jamaïque au commencement de Mai, le capitaine Cornwallis, commandant un vaisseau de guerre anglois de 50 canons, avoit pris 17 bâtimens américains, qui y faisoient la traite; il en avoit brûlé quatre; & il conduiroit les autres avec les Nègres à Kingston. Cette isle est l'endroit où l'on amene le plus fréquemment des navires provinciaux. Le Brunswick, Schooner armé, commandé par le capitaine Chadds, conduisit le 10 Juin au Port-Roïal deux brigantins américains, qu'il avoit pris à la hauteur de Monte-Christi, chargés de poudre, de mousquets, de grenades, & d'autres munitions de guerre, & destinés pour Nantucket. Le Maidstone, frégate de 28 canons, commandée par le capitaine Gardner, y amena aussi vers la fin de Mai un vaisseau américain, portant pavillon françois, & aiant à bord 20 tonneaux de poudre, 1200 armures complètes,

& une grande quantité d'autres attirails militaires. La frégate le Lively, de 20 canons, a aussi pris & conduit à Boston un navire américain, venant de Cadix avec des munitions de guerre, & dont les papiers marquoient, qu'il alloit à la Havane. Quatre autres bâtimens provinciaux ont été conduits à Boston, par la frégate du Roi, l'Actéon, de 28 canons, commandée par le Sr. Atkins, ce port, quoique la ville soit entre les mains des Américains, continuant d'être occupé par quelques vaisseaux de guerre anglais. La Défiance, chaloupe appartenant à Providence & allant à la Caroline-méridionale, avec un chargement de denrées estimé 500 liv. sterling, a été prise le 24 Avril par un bâtiment de transport, qui avoit à bord deux compagnies du 35e. régiment, & qui l'a conduite au Cap-Fear, sous le convoi de Général Clinton. Un bâtiment, commandé par le Sr. Fielding, a rançonné un navire américain, destiné pour la Hollande, & dont la cargaison étoit estimée à 5 mille livres sterling. Le capitaine White, arrivé de Halifax, a rapporté, qu'à l'époque du 22 Juin les vaisseaux du Roi y avoient déjà amené 22 bâtimens, dont douze pris en dernier lieu étoient richement chargés : & le 30 du mois dernier l'amirauté publia, que le Vice-amiral Young, stationné à Antigua, lui avoit écrit en date du 31 Mai, " que la frégate, le Hind, de 20 canons, „ aiant été envoyée à St. Augustin dans la „ province de Géorgie, le capitaine Bryne,

„ qui la commande , avoit reçu avis de quel-  
 „ ques vaisseaux , que les rebelles armoient  
 „ dans les provinces voisines ; que ce capi-  
 „ taine , étant à l'ancre à la hauteur de la  
 „ riviere de Sunbury , ordonna au lieute-  
 „ nant Ellis , montant le Schooner armé , le  
 „ Hinchinbrooke , avec l'allége & les cha-  
 „ loupes du vaisseau , de passer la Barre : ils  
 „ l'exécuterent , & brûlerent un brigantin ,  
 „ qui étoit en chargement , & un armateur  
 „ de 20 canons actuellement sur les chan-  
 „ tiers „. L'amirauté ajoute , que , selon la  
 même lettre , l'escadre aux ordres de Mr.  
 Young avoit fait , depuis le 3 Mars , 17  
 vaisseaux appartenans aux américains ou fai-  
 sant commerce avec eux. De ce nombre au-  
 ront probablement été cinq bâtimens amenés  
 à Antigua à leur retour de la pêche de la  
 baleine , & qui avoient été pris avec un  
 sixieme à la hauteur des Barbades. Un sep-  
 tieme , revenant de la même pêche , a été pris  
 par le lieutenant Nunn , commandant le  
 bâtiment armé la Madelaine. Un gros na-  
 vire américain tout neuf , chargé de 500  
 barils d'huile & d'une quantité de côtes de  
 baleine , a été amené à Douvres vers la fin  
 de Juillet.

Suivant une liste de dénombrement faite  
 à Philadelphie , le nombre des habitans des  
 colonies unies se monte.

Dans le New-Hampshire à . . .	150,000
Dans la province de Massachusset à	400,000
Dans le Rôdes-Island à . . . . .	59,678
Dans le Connëcticut à . . . . .	192,000
Dans la New-Yorck à . . . . .	250,000
Dans la nouvelle Jerfey à . . . . .	130,000
Dans la Penfylvanie à . . . . .	350,000
Dans le Maryland à . . . . .	320,000
Dans la Virginie à . . . . .	650,000
Dans la Caroline feptentrionale à	300,000
Dans la Caroline méridionale à .	225,000

Total . . . . 3,026,678

Mais ce dénombrement est vifiblement exagéré, & les perfonnes les mieux au fait de la population de ces provinces affûrent que le total ne va qu'à un million.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( *le 5 Août.* ) Le Grand-Maître de Malthe aiant nommé Miniftre plénipotentiaire de fon Ordre en cette Cour, S. E. Mr. le Comte Antoine de Colloredo, de Waldfee & Wels, Commandeur & Bailli du dit Ordre, ce Seigneur a eu en cette qualité, les 19 & 21 du mois dernier, fes premières audiences de L. M. I., à qui il a eu l'honneur de préfenter fes lettres de créance. ---- Le 21 l'Empereur donna du haut de fon trône l'inveftiture du territoire, des droits régaliens & de tout le temporel, relevant de l'Empire, à S. Alt. Mgr.

Marien , nouveau Prince - Abbé de Marie-Einsiedel au canton de Schwitz. Ce Prélat fut représenté dans cette cérémonie par Mr. le Baron Joseph - Antoine de Beroldingen , Tréfoncier des Cathédrales de Spire & de Hildesheim &c. , muni d'un plein-pouvoir à cet effet. ---- Le Comte Joseph Bathiani, Conseiller intime actuel de L. M. I., Grand-Croix de l'Ordre de St. Etienne , ci-devant Archevêque des églises unies de Colocza & de Bacs , a été installé le 1. du même mois en la ville royale de Tyrnau dans la dignité de Prince-Primat du royaume de Hongrie & d'Archevêque de Gran. Le Cardinal Migazzi, Archevêque de Vienne, muni d'un plein-pouvoir du St. Siège à cet effet , s'y étoit rendu , accompagné du Comte d'Artz, Pré-vôt & premier Prélat de la Métropole de Vienne , ainsi que du Comte Migazzi de Waal & Sonnenturn , Chanoine de la Cathédrale de Passau , & S. E. y fit avec beaucoup d'appareil la cérémonie de cette installation.

Des lettres de Hongrie mandent , que le 17 du mois de Juillet il y a eu à Eifenstadt vers les frontieres de l'Autriche , un violent incendie qui a réduit en cendres 118 maisons de cette ville , dont les habitans sont réduits à la dernière misere. La recette des redoutes de cette semaine sera employée à les soulager. L'Empereur veut que les divertissemens des riches tournent au soulagement des nécessaires. On croit que le feu a été mis par une de ces diseuses de bonne aventure , qu'on

a chassée d'une étable , où elle tiroit jusqu'au sang les vaches qu'on avoit déjà traites. C'est par cette même étable que l'incendie a commencé. L'Empereur ne néglige rien pour soulager les malheureux ; il fait qu'il en est le pere & le protecteur , aussi laisse-t-il par-tout des marques de sa libéralité à leur égard. Dernièrement il se transporta lui-même dans les hôpitaux de cette capitale , y visita les malades , s'informa de la maniere dont ils sont traités , leur fit de larges aumônes & en prescrivit l'usage. --- S. M. I. alla dernièrement à pied au Prater avec le Grand-Duc de Toscane & l'Archiduc Maximilien pour y voir tirer un feu d'artifice ; il se mêla dans la foule , ainsi que L. A. R. & païa l'entrée de cette promenade comme le moindre de ses sujets.

La Cour vient d'envoïer à Mayence un décret qui change la Visitation de la Chambre impériale en un Comité secret des différens Ordres de ceux qui ont droit d'y envoïer des représentans. Ainsi il y a lieu de croire que les révisions auront lieu après les vacances qui vont commencer. Il n'y a plus que quatre délégués à Wetzlar ; tous les autres sont ou chez eux ou à Mayence.

BERLIN ( *le 6 Août.* ) Son Alt. Imp. aïant pris congé de L. M. & de toute la Maison roïale de la maniere la plus affectueuse , s'est mis hier vers les 7 heures du matin en route pour retourner à Pétersbourg , au bruit des décharges réitérées de l'artillerie. Le cortége qui étoit aussi brillant qu'à

l'entrée, prit sa route par les jardins du château, & passa sur le nouveau pont jusqu'à la porte de Spandau. A tous les coins des rues qui y aboutissoient, il y avoit des détachemens de notre garnison avec leurs musiciens qui se faisoient entendre. Un premier Secrétaire des postes royales, suivi de 40 postillons sonnant du cor, ouvroit la marche; ensuite venoient le corps des bouchers, les archers-bourgeois & les marchands, tous richement habillés dans le même uniforme dont ils avoient été revêtus à la réception de ce Prince. Un détachement des gardes du corps précédoit immédiatement le Grand-Duc, assis avec le Lieutenant-général Baron de Lentulus dans son carrosse de voiage, qui étoit suivi de tous les Seigneurs & Officiers de la suite avec leurs équipages. Arrivée à la barrière de Rosenthal, S. A. I. y passa sous un arc de triomphe que le Docteur Bohme, propriétaire des bains qui sont dans cet endroit, avoit fait ériger. Ici tout le brillant cortége fit halte & se rangea en deux haïes. Les chefs de chaque corps, qui saluoient à mesure que S. A. I. passoit, eurent l'honneur de faire à ce Prince un compliment sur son heureux voiage, auquel il répondit dans les termes les plus flatteurs. Après quoi le Grand-Duc continua son voiage vers Oranienbourg où il dîna, & à l'issue du repas, il se rendit avec toute sa suite à Rheinsberg, où le Prince Henri le reçut de la maniere la plus affectueuse. Plusieurs Princesses & Princesses de la Maison royale & les

autres qui se font trouvés ici pendant le séjour de S. A. I., y avoient été invités & s'y trouverent lorsque le Grand-Duc arriva à ce château. La foule des spectateurs n'a pas été moins grande pour voir le Grand-Duc sortir de cette capitale, & ils remplirent l'air des vœux qu'ils faisoient pour son heureux voïage.

Outre un magnifique présent en porcelaine, que le Roi de Prusse a fait à S. A. I., elle a reçu de ce Monarque une bague, ornée du portrait de Sa Majesté, & enrichie d'un brillant estimé à 30 mille écus; deux attelages de chevaux prussiens; quatre tapisseries de haute-lisse fabriquées à Berlin, outre une autre piece de chaque manufacture de la même ville. La Princesse, future épouse du Grand-Duc, & la Duchesse de Wurtemberg, ont aussi reçus chacune une bague de grande valeur. Le Roi a également donné des marques de sa munificence aux Seigneurs qui ont accompagné le Grand-Duc, & aux Officiers de sa suite; & tous les domestiques, qui formoient le cortége du Prince, ont été largement gratifiés. Le Feld-Maréchal Comte de Romanzow & le Général de Soltikow ont reçu chacun une tabatiere, riche en brillans, & le premier en outre un attelage de chevaux prussiens; le Chambellan Narischkin & le Prince Kurakin, chacun une tabatiere garnie de diamans; les deux Pages, une montre enrichie de brillans; le valet de chambre & le cocher du corps, une tabatiere d'or remplie de cent

ducats ; chacun des quatre laquais une tabatière d'or avec 40 Frédéric's d'or ; & chaque autre domestique la même somme d'argent.

La Princesse Sophie - Dorothee de Wurtemberg-Stuttgart, qui s'est rendue avec ses parens à Rheinsberg peu avant le Grand-Duc de Russie , doit se mettre le 12 de ce mois en route pour Pétersbourg. Le Duc son pere l'y conduira ; mais la Duchesse sa mere ne l'accompagnera que jusqu'à Memel. Les relais pour ce voiage sont déjà réglés.

Pour satisfaire le goût des gens de Lettres nous rapporterons quelques inscriptions qui ornoient les arcs de triomphe dressés en l'honneur du Grand-Duc. Sur celui de la porte de Bernau, *fides mutua*, & plus bas, *magno Russorum principi ingredienti, senatus, populusque Berolinensis acclamant felicitatem*. Sur celui du pont royal, *ex amicitia felicitas*. Sur celui du grand pont, où l'on voit la statue de Frédéric-Guillaume, la première inscription étoit : *vota matris patriæque exaudita*. D'un côté de cet arc étoit représentée la ville de Berlin aiant une couronne murale sur la tête, offrant un sacrifice sur un autel, au pied duquel étoient les armes de la ville avec ces mots : *saluti hospitibus*. De l'autre côté paroissoit le Dieu de la Sprée, aiant sur la tête une couronne rostrale, une rame à la main & s'appuyant sur son urne, qui portoit cette inscription : *latatur & amnis*. A Koenigsberg il y avoit un bel arc de triomphe à la porte par où le Grand-Duc entra ; au-dessus du portail d'ordre

dre corinthien , on voïoit une attique portant ces inscriptions :

*Pande portas Regiomuntum*

*Festivo plufu excipe*

*Progeniem*

*Magni Rufforum Imperatoris*

PETRI I.

*Quem sæpe hospitem Majores falutarunt ,*

*Faufis profequere ominibus tanti heroïs*

ABNEPOTEM

*Quem Genius proavi comitatur & inclita fama.*

Au-deffus de la porte du côté gauche , on voïoit le foleil fe lever au-deffus de la mer & des campagnes , avec cette infcription :

*Spes proxima Phæbi.*

Au-deffus du côté droit de la porte paroiffoit Phœbus dans les nues , fur fon char , & cette infcription :

*Viam faciet aut inveniet.*

Au milieu de ces deux fymboles on lifoit :

*Matre Dea monfrante viam.*

Lorfque le Grand-Duc alla vifiter l'Académie roïale des Sciences & Belles-Lettres , le Confeiller privé Formey , Secrétaire perpétuel de l'Académie lui adreffa le discours fuivant :

MONSEIGNEUR ,

Si nos yeux font éblouis dans ce moment , ce n'eft pas de voir dans l'enceinte de ce fanctuaire des Mufes l'héritier d'un des premiers thrônes de l'univers , & d'un thrône qui acquiert tous les

jours un nouveau degré de splendeur : nos regards percent fort au-delà de ce premier éclat qui les affecte, & pénètrent, pour ainsi dire, à travers cette atmosphère de grandeur, qui vous environne ; c'est l'homme, bien plus que le Prince, que nous admirons, que nous vénérons, que nous recevons avec les plus vifs transports de joye, & à qui l'entrée de nos cœurs est bien plus ouverte encore que celle de ce lieu. Oui, Monseigneur, dépouillé de toute grandeur, V. A. I. demeureroit digne de nos hommages, par l'excellence de son caractère, par la noblesse de ses sentimens, par ce fond d'humanité qui change les Princes en Divinités, & leur mérite des autels, sur lesquels fume l'encens le plus pur. Recevez-le, Monseigneur, cet encens ; il ne ressemble en rien à celui de l'adulation : nous ne voulons point, qu'il porte à votre tête pour l'étourdir, c'est à votre cœur qu'il doit parvenir, pour y entretenir le feu céleste, dont vos yeux dardent les étincelles. Recevez en même tems nos vœux. Que le puissant génie de Pierre le Grand guide tous vos pas, & vous fasse conduire un jour au plus haut point de perfection les grandes entreprises de ce rival de Prométhée, de ce Monarque créateur ! Que l'immortelle Cathérine, à qui vous devez avec le jour tout ce qui peut donner du prix à l'existence, vous transmette, après avoir rempli le cours de ses hautes destinées, avec cet Empire qu'elle a éclairé, embelli, agrandi, je dirois presque vivifié, cette sagesse, cette grandeur d'ame, cet amour de ses peuples, cet assemblage en un mot de vertus, toujours rare, mais plus rare encore sur le trône, qui perpétueront à jamais sa mémoire avec celle des Trajans, des Titus & des Antonins !

Après de si grands exemples domestiques, je ne crains point, Monseigneur, de vous en proposer d'autres, qui agissent déjà puissamment sur vous, & qui ont fait naître à V. A. I. le desir de visiter ces contrées, pour considérer de près un Roi, dont l'éloge seroit superflu, puisque vous l'avez vû, & que vous avez reçu dans ses bras les témoignages de la plus vive tendresse.

Je me persuade que , jusqu'à la fin de sa carrière, V. A. I. se félicitera de pouvoir dire : *J'ai contemplé Frédéric ; je conserve dans mon sein l'effusion de sa grande ame ; j'ai saisi l'empreinte de son caractère plus qu'humain , & je fais gloire d'en offrir l'expression.*

Déjà , Monseigneur , vous aviez tiré les plus précieux avantages de vos liaisons intimes avec le magnanime Henri : & jamais en effet V. A. I. ne pouvoit puiser dans un plus riche trésor, aller plus droit à la source du beau & du grand. Quelle union , Messieurs , que la vôtre ! quelle est délicieuse pour des ames d'une trempe aussi épurée ! quels gages certains de la félicité de ces peuples , dont les noms ont la plus grande conformité , & dont les sentimens en auront désormais encore plus ! O la ravissante perspective pour nos neveux que celle des glorieux regnes de Paul & de Frédéric-Guillaume , tous deux nés pour le bonheur de la génération prochaine , tous deux unis par les liens , qu'ils forment & qu'ils serrent si étroitement dans ces mémorables conjonctures , & entre lesquels il n'y aura jamais d'autre rivalité que celle de se surpasser en bienfaisance , & de ramener à l'envi le beau siècle d'Astrée.

Puisse , Monseigneur , le grand & florissant Empire , qui vous est réservé , reposer toujours sur des colonnes aussi solides que le sont celles , qui le soutiennent aujourd'hui. Puissiez-vous voir toujours à la tête de vos Conseils des Ministres , à la tête de vos armées des Généraux , également favorisés de Minerve & de Mars ! puisse ( car enfin je cede à l'enthousiasme où me jette la vue du Grand Romanzow , ) puisse ce héros être long-tems encore l'ange tutélaire de la Russie ! Après avoir porté la terreur de ses armes au-delà du Danube , il fait briller sur les rives de la Sprée les attraits non moins victorieux de ces qualités , qui le rendent encore plus aimable que respectable. Il faudroit évoquer les mânes d'Homere & de Virgile pour célébrer celui qui à la valeur d'Achille associe les vertus d'Enée.

## I T A L I E.

ROME (le 3 Août.) La Congrégation de l'Inquisition a fait lacérer & brûler le 24 du mois de Juillet au matin, par la main du bourreau, un ouvrage intitulé: *la raison par alphabet*, 6e. édition, revue, corrigée & augmentée par l'auteur, première partie A. F. J.; seconde partie L. V. L. A. B. C. en XVII dialogues traduits de l'Anglois, 1769. Sur le rapport qui en a été fait au Pape, le St. Pere le condamne, comme impie, blasphématoire, destructif de toute religion révélée & le défend sous les peines les plus rigoureuses, d'excommunication majeure & suspension à *Divinis* &c.; se réservant à lui seul & à ses Successeurs de donner la permission de le lire, de sorte qu'on ne puisse l'accorder à qui que ce soit de vive voix, ou par écrit. Ces sortes d'ouvrages paroissent peu connus à Rome; on pourroit mettre 2000 productions du jour à côté de l'*Alphabet*, qui ne valent pas mieux, & qu'on ne songe pas à anathématiser.

On vient d'abolir par ordre de la Cour de Naples la cérémonie de la présentation de la Haquenée blanche, à cause d'une difficulté qui est survenue dans la dernière présentation; mais on espere que ce différent s'accommodera & que les choses feront remises sur l'ancien pied.

Un des Ministres étrangers qui résident en cette Cour, aiant perdu beaucoup d'ef-

fets

fets précieux, sans pouvoir découvrir le voleur, & persuadé que ce vol n'avoit été fait que par des gens à son service, mais ne voulant faire tort à aucun en particulier, a pris le parti de les renvoyer tous, à l'exception de son Gentilhomme & de son secretaire.

On travaille en grande diligence à la réparation du chemin dit *via flaminia*, & on espere de le voir bientôt en bon état. On a l'obligation de la rapidité avec laquelle ce travail avance, à Mr. Marcolini qui n'épargne ni ses soins ni sa fanté pour pousser ce travail sous ses yeux & sous sa direction. Ceux qui ont vû ci-devant cette route, qui n'offroit aux yeux que l'antiquité & l'horreur, sont surpris d'admiration en voiant les endroits qu'on a réparés, tant ils sont maintenant commodes, unis & assurés. — On a fini de graver la seconde partie des galeries de Raphaël au Vatican, consistante en 13 feuilles avec leur bordure, & la société qui a entrepris un ouvrage si applaudi & si utile aux beaux-arts, l'a présenté au St. Pere en deux corps différens; l'un d'estampes en maniere noire, magnifiquement reliées en un livre; & l'autre en mignature divisé en 13 cadres avec leurs glaces & leurs corniches ornées des armoiries de Sa Sainteté. Le sieur Campanella, célèbre peintre & graveur, a ouvert la souscription d'un ouvrage qu'il a entrepris d'estampes en taille douce des fameuses statues des douze Apôtres qui sont dans l'église de St. Jean de Latran.

----- Ludovico

— Ludovico Mirri, marchand de tableaux, s'attache depuis long-tems à donner au public plusieurs morceaux de peinture de la plus haute antiquité. Sous le regne de Léon X on avoit découvert les bains de Titus, & le célèbre Raphaël avoit déjà donné une idée du prix & de la beauté des peintures grotesques qu'il y avoit découvertes; mais ces bains se remplirent ensuite de décombres & furent reperdus de nouveau. Mr. Mirri a entrepris de les fouiller; déjà il a nettoïé 16 chambres qui ont 60 caveaux. Les amateurs courent en foule admirer les chefs-d'œuvres qui y sont déposés; plusieurs habiles artistes sont occupés à les dessiner, & bientôt ces précieux restes des beaux regnes de Titus & d'Auguste seront gravés, & paroîtront avec les explications relatives.

NAPLES (*le 30 Juillet.*) Il est arrivé dernièrement une aventure fort malheureuse au régiment de Lucanie. Il avoit eu ordre de s'embarquer à Syracuse pour se transporter à Reggio; tous les équipages avoient été mis sur une tartane, & le régiment s'étoit embarqué sur deux chébecs. Un coup de vent sépare la tartane du convoi & l'éloigne au large à près de six milles. A l'instant les mariniers apperçoivent deux corsaires, & désespérant de se sauver de leurs mains, ils prennent le parti de se jeter dans la chaloupe avec un sergent & six soldats qui gardoient les équipages; ils s'éloignent à force de rames, la tartane reste à la merci des flots, & bientôt après les corsaires s'en

emparent. En vain les deux chébecs ont-ils tenté de courir après les corsaires, ils n'ont pû les atteindre, & le régiment est arrivé à sa destination manquant de tout. Mr. Pignatelli, nouveau Colonel, a fait en cette occasion un acte bien généreux; il a vendu toute sa vaisselle d'argent & en a distribué le prix aux Officiers les plus nécessiteux & aux soldats, pour les aider à refaire leurs équipages; on estime à cent mille ducats la perte qu'a fait ce régiment.

L'affaire des Franc-Maçons semble prendre une mauvaise tournure pour eux. Le Roi a déclaré insuffisans & non recevables les motifs de récusation allégués par les Avocats de ces infortunés, contre le Conseiller Pallante; voulant en outre Sa Maj. que ce Conseiller fasse à l'avenir l'office de Fiscal dans cette affaire. Un de leurs Avocats a eu la hardiesse d'écrire que *l'honneur du Roi étoit engagé au sort de ces prisonniers*; sur quoi on assure que Sa Maj. a répondu, que *le mépris des loix bleffoit l'honneur des Souverains & non pas la vigueur avec laquelle on les maintient.*

GENES (le 20 Juillet.) Le Gouvernement a expédié à Albisola le noble Ange Asdente en qualité de plénipotentiaire de cette république pour passer au Saffello dans les confins des Etats du Roi de Sardaigne, & terminer les différens qui se sont élevés entre les païsans génois du dit lieu & les sujets de Sa Maj. Sarde du païs limitrophe. Ce patrice s'est embarqué sur une galère

avec une escorte de 32 soldats & 12 sbirres. Voilà la source du plaifant bruit de guerre que nous avons rapporté & réfuté dans notre dernier Journal.

VENISE (le 1. Août.) Nous avons refenti ici, il y a quelques jours, diverses fecouffes de tremblement de terre qui n'étoient que les suites d'une fecouffe plus forte qui s'est fait sentir dans le territoire d'Udine, le 10 de ce mois, & qui a duré 15 minutes fans interruption. Dans le village d'Andreis, l'église & prefque toutes les maisons se font écroulées & ont enseveli plusieurs personnes & tous les bestiaux sous leurs ruines. Les maisons qui ont réfisté à cette violente commotion font si fort ébranlées qu'elles menacent de tomber à chaque instant; on ne peut rendre l'épouvante & l'alarme que cet événement a jetté dans les esprits des habitans de ce canton, qui ont abandonné leurs demeures pour se retirer dans les champs. La fecouffe a été si violente dans la ville de Medon, que le palais des Comtes Collenis, quoique bâti solidement, se fendit de tous côtés & que les hôtes furent obligés de se fauver à la campagne. Le village de Ceulis qui étoit composé de 50 maisons, a été renversé de fond en comble, au point qu'à peine en voit-on encore les traces; les villages de Tramonti, Sequalis, Monte-Reale & lieux circonvoifins ont été presqu'autant maltraités; & il n'est pas encore possible de savoir le nombre d'habitans

bîtans & de bestiaux qui ont péri sous les ruines des édifices.

Le 15 du mois de Juin un château magnifique appartenant à Mr. l'Evêque de Feltri, situé sur une colline à 5 milles de Ceneda, manqua d'être la proie de ces *directeurs* que la physique empyrique considère comme un remède contre la foudre. Il y en avoit quatre sur le toit du château, qui attirèrent & dirigèrent si bien le feu du tonnerre qu'il se répandit comme un torrent sur le toit, d'où après avoir jetté un des *directeurs* dans la cour, il fendit plusieurs pierres qui avancoient en saillie, entra dans l'intérieur du palais & fit un étrange ravage dans les chambres & dans les salles; la foudre en parcourut 36, perçant les murs, brûlant & noircissant les cadres dorés des tableaux &c; enfin le feu prit au château, & c'est pour la quatrième fois, de sorte que l'Evêque a pris le parti de l'abandonner. Il eût été plus sage de l'habiter en abolissant les faux moiens qu'une mauvaise physique a suggéré contre un mal qu'il est toujours plus sage d'abandonner à lui même que de l'attirer mal à propos (a).

---

(a) La foudre une fois attirée sur la maison, ne s'attreindra jamais infailliblement au cours qu'un fil d'archal lui prescrira. Différentes causes lui donneront une direction toute différente. Les feuls fers de la toiture & de l'édifice sont plus que suffisans pour lui faire faire une diversion de leur côté. Aussi un Journaliste nous dit-il gravement qu'il faudroit autant de *directeurs* qu'il

De BASTIA, (le 23 Juillet.) Le Comte de Marbeuf est parti, le 9 de ce mois, au grand déplaisir de cette capitale. Ce Seigneur, accompagné de Mr. l'Intendant & des premiers Officiers, prit le chemin de San-Fiorenzo, pour aller s'embarquer à Calvi & passer delà en France.

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Août.) Il a été publié des lettres-patentes du Roi, en forme d'édit, données à Versailles, au mois d'Avril dernier, qui donnent au *Présidial de Sédan les mêmes pouvoirs & les mêmes attributions, que celles accordées par l'édit de Juin 1772 aux Présidiaux de Metz, Toul, & Verdun;* savoir, de connoître & juger en dernier ressort jusqu'à concurrence de la somme ou valeur de *douze-cents livres tournois en capital, ou quarante-huit livres de revenu annuel.*

Ces lettres-patentes adressées au Grand-Conseil, où elles ont été enrégistrées le 12 Juillet, semblent par cette circonstance décider plus ou moins en faveur de cette Cour une contestation, qui s'est élevée entre elle

qu'il y a de morceaux de fer dans un bâtiment. Que dire à de pareils propos, sinon *risum teneatis amici*? Cela n'empêchera pas que les rodomontades de quelque enthousiaste ne soient répétées dans toutes les gazettes, & qu'on n'y applaudisse avec bruit.

& le Parlement de Metz. Un des principaux objets, pour lesquels le Grand-Conseil se croit établi, est de connoître des différens entre les Parlemens & les Présidiaux, sur le droit de ceux-ci de juger, dans certains genres de causes, comme souverains & sans appel. Le Parlement de Metz lui conteste cette compétence exclusive; &, à l'appui d'un reglement fait le 16 Avril dernier, il a rendu le 16 Juin un arrêt, par lequel " il fait défenses aux Présidiaux de  
 „ statuer sur leur compétence par jugemens  
 „ souverains & en dernier ressort, & or-  
 „ donne de nouveau, en forme de regle-  
 „ ment, que les jugemens des dits Siéges  
 „ sur les demandes en renvoi, & ceux de  
 „ rétention, ne seront donnés qu'à l'ordi-  
 „ naire, sauf l'appel en la dite Cour. " Le Grand-Conseil trouve dans ces efforts du Parlement de Metz une *tentative réfléchie, dont l'objet est d'attaquer en même tems l'autorité du Conseil & la juridiction des Présidiaux*; ajoutant, qu'il est également important pour le maintien des loix, & le bien des peuples, d'arrêter les progrès d'une pareille entreprise & de dissiper l'illusion des prétextes, sur lesquels elle est fondée. Le Conseil discute en conséquence ces prétextes, tâchant de prouver que l'édit de Janvier 1551 & celui du mois de Mars de la même année, que le Parlement de Metz invoque en sa faveur, bien loin de lui être favorables, sont directement opposés à son reglement; que d'ailleurs ces édits même ne subsistent plus, depuis la déclaration du 27 Décembre 1574,

confirmée par celle du 10 Avril 1750 ,  
 “ qui ont transféré au Conseil la connoif-  
 „ fance du pouvoir des Présidiaux , privati-  
 „ vement à toutes autres Cours , interdi-  
 „ fant aux Parlemens les appellations de leurs  
 „ sentences fans aucune diftinction „ *Le*  
*Parlement de Metz*, ajoute-t-il, *semble crain-*  
*dre , que les Présidiaux ne dépouillent les*  
*Parlemens. Le Conseil , également attentif*  
*à foutenir la juridiction de ces Sièges , &*  
*à les contenir dans les limites de leur pouvoir ,*  
*ne s'arrêtera point à diffiper cette crainte ;*  
*elle n'est pas sérieufe ; mais l'abus contraire*  
*a été la fuite des difpofitions des édits de*  
*1551 , fur lesquelles le Parlement de Metz*  
*appuie fon reglement ; & cet abus a été le*  
*motif , qui a fait abroger ces difpofitions.*  
*Nos Rois ont été frappés d'un abus fi pré-*  
*judiciable à leurs peuples ; ils ont reconnu ,*  
*qu'il n'étoit pas naturel , que les Parlemens*  
*prononçaffent entr'eux & les Présidiaux , &*  
*qu'ils fuflent juges dans leur propre caufe ;*  
*ils ont pensé , qu'il étoit plus juflé & plus*  
*conforme au bien public que la compétence*  
*des Présidiaux , & les conflits d'entre les Par-*  
*lemens & ces Sièges , fuflent décidés par un*  
*Tribunal , qui ne pouvoit avoir aucun intérêt*  
*dans la conteftation. D'après ces motifs , le*  
 Conseil “ déclare nul & comme non avenü  
 „ l'arrêt rendu par le Parlement de Metz le  
 „ 16 Juin dernier ; ordonne que , fans s'y  
 „ arrêter , l'arrêt du Conseil du 24 Mai  
 „ précédent fera exécuté felon fa forme &  
 „ teneur , fous les peines y portées , &c. „

Il paroît des lettres-patentes du Roi, du 20 Mai 1776, par lesquelles Sa Maj. après s'être occupée des moïens de perfectionner l'éducation & l'instruction des jeunes Gentilshommes qui se destinent aux armes, fait connoître par les présentes lettres, ses intentions sur ceux qui se trouveront appellés à l'Etat ecclésiastique ou aux fonctions honorables de la magistrature. C'est au collège de la Flèche, fondé par Henri IV pour l'éducation gratuite de la pauvre Noblesse, que Sa Maj. fera entretenir & instruire 50 Gentilshommes sans mettre de différence entre les fils de ceux qui auront servi dans les armées, dans la magistrature ou dans d'autres professions également utiles à l'Etat. Ce nombre de Gentilshommes sera porté jusqu'à cent, à proportion de la diminution des charges de ce collège qui seront acquittées par les Prêtres de la Congrégation de la doctrine chrétienne, auxquels ce collège est remis; & attendu que l'affiliation de ce collège à l'Université de Paris ne peut plus avoir lieu, Sa Maj. l'affilie à son Université d'Angers où les étudiants de la Flèche pourront prendre des grades comme s'ils avoient été élevés par l'Université même; & comme le collège de la Flèche se trouve dans l'étendue de l'appanage de Monsieur, frere de Sa Maj., elle lui accorde dès aujourd'hui la présentation de 12 des 50 Gentilshommes qui seront admis. L'art. XII de ces lettres statue que les élèves de l'Ecole-royale militaire non destinés à la profession des armes

& fortis des collèges désignés par la déclaration de 1. Février à l'âge de 14 ou 15 ans, seront envoyés au collège de la Flèche pour y continuer leurs études jusqu'à la philosophie inclusivement, & que dans le cas où il n'y auroit pas des places vacantes, ils y seront nourris & entretenus pendant le dit tems aux frais de la fondation de l'École-royale-militaire, à raison de 700 livres; se réservant Sa Maj. de continuer cette pension à ceux qui voudront prendre les degrés de Docteur ou de Licencié, &c. S'ensuit la fournition de la Congrégation de la doctrine chrétienne pour le nouveau régime du collège de la Flèche. Le tout enregistré en Parlement.

Les fêtes ridicules, restes de l'ignorance de nos ancêtres, qu'on étoit étonné de voir subsister dans des siècles plus éclairés, s'abolissent insensiblement : on vient de publier le contenu d'un arrêt du Parlement du 22 Mai, qui fait défenses, sous peine d'une amende de 50 livres, de tout attrouplement sous prétexte d'une fête, qui se célébroit encore dans quelques paroisses du Bailliage de Saint-Quentin. Cette fête, connue sous le nom de *fête de l'Arrière*, consistoit, selon l'arrêt, “ en ce qu'au jour  
„ marqué un habitant du lieu, monté sur  
„ une bête asine, le visage tourné vers la  
„ queue, escorté de jeunes gens armés de  
„ bâtons, & précédé de tambours, alloit dans  
„ les maisons les plus opulentes de la pa-  
„ roisse se faire donner à boire & à manger,

„ arrêtoit les passans, se faisoit païer un droit  
 „ de passage, &c. „ Par un autre arrêt du  
 10 Mai, la même Cour, sur la requête du  
 Procureur-général concernant des troubles  
 élevés dans la paroisse de Verrières, proche  
 Bellefme, à l'occasion d'une prétendue con-  
 frérie de charité, avoit fait défenses “ de  
 „ faire aucune assemblée ni d'occasionner  
 „ aucuns troubles ni séditions, sous prétex-  
 „ te de confrérie ou tout autre motif, à  
 „ peine d'être poursuivi extraordinairement  
 „ &c. „

On a répandu une grande quantité d'ex-  
 xemplaires du mémoire fait en faveur du  
 particulier qui soutient qu'un des Juges du  
 Châtelet en 1774 lui a fait donner la ques-  
 tion jusqu'au troisieme coin pour injures  
 qu'il étoit accusé d'avoir dites. Sa plainte,  
 quoique dénuée de preuves, est décrite avec  
 tant de circonstances, qu'en les lisant on  
 seroit tenté de croire ce qu'il avance, si on  
 pouvoit supposer une telle atrocité de la  
 part d'un Magistrat. Quoiqu'il en soit, le  
 particulier appellant au Parlement pour se  
 faire adjuger des dommages & intérêts, que  
 Mr. le Lieutenant-criminel n'a pas voulu  
 lui accorder en le déchargeant d'accusation,  
 a été remis en prison pour subir interroga-  
 toire sur le fait de la question, que la Tour-  
 nelle a cru devoir éclaircir avant de rendre  
 son arrêt. Les Juges du Châtelet dont quel-  
 ques-uns ont quitté ou sont absens, seront  
 interrogés & confrontés avec leur accusateur.  
 Ce procès est au rapport de Mr. Titon.

La suppression de la communauté des ferruriers cause beaucoup de désordres dans cette capitale ; il n'est point de jours que l'on n'apprenne des vols faits dans des maisons au moyen de fausses clefs. Le Châtelet vient de rendre une sentence pour interdire à tous garçons ferruriers le travail en chambre ; & malgré cette précaution, ils trouvent moyen d'échapper aux recherches de la police, très-occupée aujourd'hui à veiller sur eux. Le rétablissement des maîtrises est arrêté, & l'édit est au Parlement pour l'enregistrement : de 150 communautés qu'il y avoit, le nombre est réduit à 56.

C'est l'Abbé Geoffroy, Ex-Jésuite, qui a prononcé en latin le discours pour la distribution des prix de l'Université, qui s'est faite lundi, dans l'une des salles de la Sorbonne par Mr. le Premier-Président, à la tête d'une députation du Parlement & du Châtelet. L'orateur a prouvé, *qu'il n'est rien de si dangereux ni de si inconséquent que les écrits des nouveaux philosophes.* Ce qui n'étoit pas bien difficile. ----- Mr. l'Abbé de Bourbon a soutenu en son hôtel, un exercice sur ses études, en présence d'un grand nombre de personnes des plus qualifiées, entre-autres de la Marquise de Cavanac, sa mere. Comme ce jeune Seigneur réunit les dons de l'esprit aux avantages extérieurs, il a mérité de grands applaudissemens ; & l'on ne doute point qu'il ne parvienne aux premières dignités dans l'Etat ecclésiastique : on

fait déjà même à ce sujet des conjectures, qu'il est inutile de rapporter.

On dit que l'Académie françoise aiant porté de vives plaintes à Mr. le Garde des Sceaux au sujet du *Journal de politique & de littérature*, imprimé à Paris sous l'annonce de Bruxelles, il a été fait défense à Mr. Linguet, rédacteur du dit Journal, d'y travailler désormais; Mr. Pankoucke, libraire, qui a le privilege de cette feuille périodique, a été obligé de prendre les auteurs qu'on lui a désignés, qui sont Mr. de la Harpe & Mr. de Fontanelle, ce qui promet un Journal de la plus pure philosophie. Cependant bien des personnes prétendent que Mr. Linguet s'est attiré cette disgrâce par d'autres raisons, & disent que l'article qui regarde Mr. de la Harpe & l'Académie françoise n'a point influé sur cet événement. Quoiqu'il en soit, pour mettre nos lecteurs en état de juger de cette affaire, nous rapporterons cet article imprimé dans plusieurs feuilles publiques, mais nous ne l'approuvons en aucune façon.

“ *Frappez & l'on vous ouvrira*, dit un Oracle sacré. Mr. de la Harpe a pratiqué l'Evangile; il a frappé constamment à la porte de l'Académie, sans que ses rebuts l'aient lassé; elle s'est enfin ouverte. Il est vrai qu'il étoit depuis long-tems d'intelligence avec les portiers. *On apprend à hurler, dit l'autre, avec les loups.* Mr. de la Harpe s'en est si bien acquitté, qu'enfin le voilà du corps. Le public étonné des manœuvres qui annonçoient & préparoient son exaltation, faisoit, & malheureusement s'obstine encore à faire d'autres choix. Il demande pourquoi l'auteur des *Grâces*, (Mr. de S. Foy) par exemple, & de tant d'autres

tres ouvrages inspirés par elles n'est pas appelé dans le sanctuaire dont elles devoient être les principales divinités ? Pourquoi le fils d'un de nos plus grands tragiques, n'a pas recueilli une succession, à laquelle l'honneur rare d'illustrer un nom déjà illustré par son pere, lui donnoit des droits ? &c. &c. . . . Que manque-t-il donc à tant d'hommes pour remplir ce titre dont il faudra bien apprendre à se passer ? Ce qui leur manque ! une bagatelle. C'est de la complaisance, c'est un noviciat qui les prépare à l'initiation. C'est la promesse d'un dévouement aveugle, le courage de se tenir fermement attachés aux Maîtres, qui ont fait de cette partie du Louvre, une école où se prodigue leur doctrine, la soumission sans réserve, aux Sts. Pierres qui disposent de ce petit paradis, & qui, comme on l'a dit, dans une lettre adressée à l'un d'eux, n'y admettent que les élus marqués du *signe de la bête*. N'est-il pas singulier que de nos jours, quand il est question d'un choix pour l'Académie, on n'examine, non pas le mérite de l'aspirant, non pas ses titres, non pas ses succès ; mais son assiduité dans telle ou telle maison, sa dépendance de telle ou telle coterie. . . . Mais est-ce donc là la nature & la destination de toutes les Académies en général, & de l'Académie française en particulier ? celle-ci, n'est-elle pas un établissement national, une espece de patrie commune, dans laquelle la dispensation du droit de bourgeoisie appartient essentiellement au public ? Sa vocation est d'abord de perfectionner la langue & ensuite d'offrir aux gens de lettres un encouragement toujours subsistant, par l'esperance d'être admis dans un corps où l'adoption n'est censée être accordée qu'au mérite éminent. Sous le premier point de vue, il faut y appeler indistinctement tous ceux qui sont en état d'en remplir les fonctions ; sous le second, c'est une espece de *Croix de St. Louis*, un titre honorable qui récompense les travaux antérieurs, & cautionne la capacité du sujet qui en est décoré. S'il ne se distribue qu'au gré des cabales ; si ce n'est plus le talent qui decide de l'admission,

mais la bassesse ; si le desir de mortifier un des anciens membres , peut déterminer les suffrages en faveur d'un sujet indigne ; si l'envie de mériter le pardon d'une sortie vigoureuse contre une secte despotique , peut concilier des voix puissantes à un récipiendaire réprouvé d'ailleurs , & que cette tyrannie d'une part , cette trahison de l'autre , fussent désormais le sort des élections ; qu'en résultera - t - il , sinon l'avilissement de la compagnie qui en sera le théâtre & le découragement ou l'indignation des gens de lettres écartés par ces honteuses manœuvres ? . . . . Ce Prince ( Louis XIV ) vraiment noble étoit loin de vouloir métamorphoser l'Académie en un lycée composé uniquement de maîtres impérieux & de disciples asservis. Cette idée ne pouvoit se réaliser que dans un siècle où les esprits prétendus élevés , qui crient avec plus de fureur , en apparence , contre le despotisme , sont ceux qui en affectent un plus avilissant , plus furieux que celui dont les annales de l'orient présentent , dit-on , tant d'exemples. Ce ne sont que les corps dont les tyrans asiatiques exigent une soumission servile ; ce sont les opinions , les cœurs , que leurs imitateurs spirituels veulent subjuguier. Rien n'est plus propre à écarter l'Académie françoise du véritable but de son institution. Pour devenir un des législateurs de la langue , un des Ephores qui donnent des loix à notre Parnasse , est-il si nécessaire d'admirer les opéramiques de Mr. Marmontel , & de croire à la supériorité géométrique & littéraire de Mr. d'Alembert ? ,

VERSAILLES ( le 15 Août. ) Le 23 du mois dernier , l'Evêque de Sagonne , chargé de la procuration de Mr. Doria , nommé à l'Evêché d'Ajaccio , prêta , pendant la Messe du Roi , serment de fidélité entre les mains de Sa Maj. pour cet Evêché.

Le 4 de ce mois la Cour a pris le deuil pour onze jours à l'occasion de la mort de

Louis-François de Bourbon, Prince de Conty, Grand-Prieur de France & Généralissime des troupes du Roi, qui mourut ici le 2 de ce mois, à 4 heures & demie après-midi, âgé de 58 ans, onze mois & 20 jours. Ce Prince, qui, n'étant encore que dans la première fleur de son âge, donna déjà à la tête des armées des preuves de conduite & de valeur, possédoit d'ailleurs des qualités personnelles, qui le faisoient chérir de ceux qu'il honoroit de son amitié. Il a persisté jusqu'à sa mort à ne vouloir pas se soumettre aux avis qu'on lui donnoit, pour ralentir les effets du mal, qui menaçoit ses jours : &, depuis sa première visite, Mr. l'Archevêque ne l'a pas vû. On croit que sa succession fera un objet d'environ huit millions pour Mgr. le Comte de la Marche son fils, qui a obtenu aussi le Gouvernement du Poitou. A l'égard du Grand-Prieuré de France également vacant par la mort du Prince de Conty, il y a beaucoup de concurrents à cette dignité; les uns croient qu'elle sera donnée à Mr. l'Abbé de Bourbon, & d'autres à Mgr. le Prince de Condé.

Le 5 de ce mois, à une heure du matin, Mad. la Comtesse d'Artois est heureusement accouchée d'une Princesse que le Roi a nommée Mademoiselle. Elle a été ondoïée par l'Evêque de Cahors, premier Aumônier de Mde. la Comtesse d'Artois, assisté du sieur de Broquevielle, Curé de la paroisse.

Le Roi vient d'accorder l'Evêché de Blois à l'Abbé de Lauzières-Thémines, Aumônier

de Sa Majesté, & Vicaire-général de Senlis; l'Abbaye d'Hérivaux, Ordre de Saint-Augustin, Diocèse de Paris, à l'Abbé d'Albignac de Castelnau, Vicaire-général de Bayeux, Aumônier du Roi; & la place d'Aumônier de Sa Maj. à l'Abbé Vintimille, Vicaire-général de Soissons. --- S. M. pour témoigner au Comte d'Ennery, Maréchal de camp, combien elle est satisfaite de ses services, en qualité de Commandant-général de St. Domingue & autres Isles sous-le-vent, & de Directeur-général des fortifications & troupes des colonies, l'a élevé au grade de Lieutenant-général de ses armées, & lui a écrit, qu'elle verroit avec plaisir qu'il restât dans ce poste, & ne revînt point en France, comme il l'avoit désiré.

Le Roi a permis à la Comtesse du Barry d'occuper son pavillon de Luciennes, entre Versailles & Marly, & même de venir à Paris. Cette Dame profitant de cette grace, a passé trois jours à Luciennes, après quoi elle est venue ici pour y acheter une maison.

Dans le dernier Journal p. 583, l. 17, *sur* 4, lisez *sur* 5. --- P. 595 placez au commencement de la note un renvoi (a). --- P. 642, l. 22, au lieu de (b) il faut (a). --- P. 643, l. 14, au lieu de (c) il faut (a).